

Rapport d'activité 2022
du Centre Exception handicap
Bibliothèque nationale de France

À l'attention de :

Rima Abdul Malak
Ministre de la Culture

Madame Geneviève Darrieusecq
Ministre déléguée chargée des Personnes handicapées
auprès du ministre de l'Autonomie et des Personnes handicapées

Sommaire

Sommaire	2
Liste des tableaux et graphiques	3
Abréviations	4
Présentation	4
Résumé	6
1 Synthèse des faits marquants en 2022	8
1.1 Les chiffres clés de PLATON pour 2022	8
1.2 Habilitations à l'exception handicap :	9
1.3 Inscription des éditeurs sur PLATON : freins et avancées	11
1.4 Suites de la mission interministérielle sur l'édition adaptée	11
1.5 Référentiel des métadonnées de l'édition adaptée (CEH)	14
1.6 Refonte technique de l'application PLATON en 2022	14
1.7 Activité du Centre exception handicap en 2022	14
2 Les demandes de fichiers sources des éditeurs	16
2.1 Demandes formulées par les organismes	16
2.2 Demandes transmises aux éditeurs : un chiffre en baisse en 2022	17
2.3 Genres éditoriaux des livres demandés (hors domaine scolaire)	18
2.4 Demandes transmises aux éditeurs par niveau (livres scolaires)	18
2.5 Types d'éditeurs sollicités	19
3 Les dépôts de fichiers sources des éditeurs sur PLATON	20
3.1 Un taux stable de réponse des éditeurs en 2022	20
3.2 Dépôts par type de documents	21
3.3 Le dépôt obligatoire des livres scolaires : une mesure peu suivie d'effet	21
3.4 Délais de livraison par les éditeurs	21
3.5 Formats livrés par les éditeurs	23
3.6 La presse	25
4 La mutualisation des fichiers adaptés sur PLATON	27
4.1 Volumétrie des adaptations déposées	27
4.2 Les organismes déposants	27
4.3 Typologie documentaire des adaptations déposées	29
4.4 Les formats déposés	31
4.5 Une réutilisation fluctuante des adaptations	31
5 Perspectives 2023 : mise en production de la nouvelle version de PLATON	33

Liste des tableaux et graphiques

Figure 1 : Fonctionnement de PLATON dans le cadre de l'exception handicap au droit d'auteur	5
Tableau 1 : Nombre de demandes, de fichiers sources et de fichiers adaptés déposés sur PLATON (2020-2022)	8
Tableau 2 : Total du nombre d'organismes habilités à l'exception handicap (2022).....	9
Tableau 3 : Nombre d'organismes habilités à l'exception handicap et nombre de comptes sur PLATON (2022)	10
Figure 2 : Évolution du nombre d'organismes ayant un compte sur PLATON (2010-2022)	11
Tableau 4 : Total du nombre de bibliothèques habilitées dans le cadre de l'exception handicap (2022)	12
Tableau 4 : Nombre de bibliothèques habilitées à l'exception handicap et nombre de comptes sur PLATON (2022)	12
Tableau 5 : Activité des bibliothèques sur PLATON (2022).....	13
Figure 4 : Évolution du nombre de demandes de fichiers sources des éditeurs sur PLATON (2010-2022).....	16
Figure 5 : Demandes émises par les organismes en 2022, par type de documents (en %)	17
Tableau 6 : Demandes émises par les organismes, par type de documents (2020-2022).....	17
Tableau 7 : Demandes transmises aux éditeurs par type de documents (2020-2022).....	18
Figure 6 : Répartition des nouveaux titres demandés en 2022 selon le genre éditorial. Livres	18
Figure 7 : Demandes de livres scolaires émises par les organismes selon le niveau (2022)	19
Tableau 8 : Nombre d'éditeurs sollicités par nombre de titres demandés (2020-2022).....	19
Tableau 9 : Nombre de titres déposés par les éditeurs, par type de documents (2020-2022)	21
Tableau 10 : Délais de livraison (en jours) par les éditeurs, par type de document (2020-2022)	22
Tableau 11 : Pourcentage des livres déposés dans le délai légal (45 jours) de 2020 à 2022.....	22
Tableau 12 : Pourcentage des livres déposés hors délai légal ou non livrés de 2020 à 2022.....	22
Tableau 13 : Pourcentage des livres scolaires déposés dans un délai de 45 jours, de 2020 à 2022	22
Tableau 14 : Pourcentage des livres scolaires non livrés, ou au-delà de 45 jours, de 2020 à 2022	23
Figure 8 : Formats déposés par les éditeurs en 2022 (tous documents confondus)	24
Figure 9 : Formats déposés par les éditeurs en 2022 (livres hors domaine scolaire)	24
Figure 10 : Formats déposés par les éditeurs en 2022 (livres scolaires).....	25
Tableau 15 : Nombre des titres de presse sur PLATON (2020-2022).....	25
Figure 11 : Formats déposés par les éditeurs en 2022 (titres de presse demandés au numéro).....	26
Tableau 15 : Adaptations déposées et types d'organismes déposants (agréés, inscrits) en 2020-2022	27
Tableau 16 : Part des organismes inscrits et agréés dans les dépôts (2020-2022).....	27
Figure 12 : Part des organismes déposants dans les dépôts d'adaptations en 2022.....	28
Figure 13 : Adaptations déposées en 2022 par type de documents.....	29
Tableau 17 : Évolution des adaptations déposées par type de document (2020-2022)	29
Figure 14 : Dépôts de fichiers adaptés selon le genre éditorial. Livres (2022)	30
Figure 15 : Dépôts de fichiers adaptés selon le niveau. Livres scolaires (2022)	30
Figure 16 : Types d'adaptations déposées en 2022	31
Figure 17 : Téléchargements de fichiers adaptés par type de documents (2022)	31
Figure 18 : Téléchargements dans le domaine scolaire par niveaux (2022)	32
Figure 19 : Téléchargement des fichiers adaptés par formats (2022)	32

Abréviations

ARCOM : Autorité publique française de régulation de la communication audiovisuelle et numérique
 BDEA : Banque de Données de l'Édition Adaptée
 BnF : Bibliothèque nationale de France
 BNFA : Bibliothèque numérique francophone accessible
 CIH : Comité interministériel du handicap
 CNC PH : Conseil national consultatif des personnes handicapées
 CNL : Centre national du livre
 HADOPI : Haute autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur Internet
 IGAC : Inspection générale des affaires culturelles
 IGAS : Inspection générale des affaires sociales
 IGAENR : Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche
 INJA : Institut national des Jeunes aveugles
 IGÉSR : Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche
 LCAP : (Loi relative à la) liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine
 ONIX : Online Information Exchange
 RGPD : Règlement général sur la protection des données
 SNE : Syndicat national de l'édition
 W3C : World Wide Web consortium

Présentation

L'exception au droit d'auteur en faveur des personnes atteintes d'un handicap permet depuis 2006 à des organismes habilités de réaliser et de communiquer aux bénéficiaires empêchés de lire des adaptations d'œuvres sous droits sans demander d'autorisation ni rémunérer les ayants droit.

Par le décret n°2009-131 du 6 février 2009 puis la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016, la Bibliothèque nationale de France (BnF) a reçu la mission d'organiser la conservation et la mise à disposition, d'une part des fichiers numériques sources d'œuvres imprimées déposés par les éditeurs ; d'autre part des fichiers de documents adaptés sous forme numérique déposés par les organismes mettant en œuvre l'exception au droit d'auteur en faveur des personnes atteintes d'un handicap.

Pour répondre à sa mission, la BnF a créé le Centre Exception handicap, chargé depuis 2010 d'administrer une « Plateforme de Transfert des Ouvrages Numériques » (PLATON : <http://exceptionhandicap.bnf.fr>).

Conformément aux articles L122-5-1 et R122-21 du Code de la propriété intellectuelle, ce rapport présente **les conditions de dépôt par les éditeurs et de mise à disposition, sur la plateforme PLATON, des fichiers sources** ayant servi à l'édition d'œuvres imprimées ou numériques. Il dresse également un **bilan de la mise à disposition des fichiers adaptés** déposés sur PLATON par l'ensemble des organismes habilités.

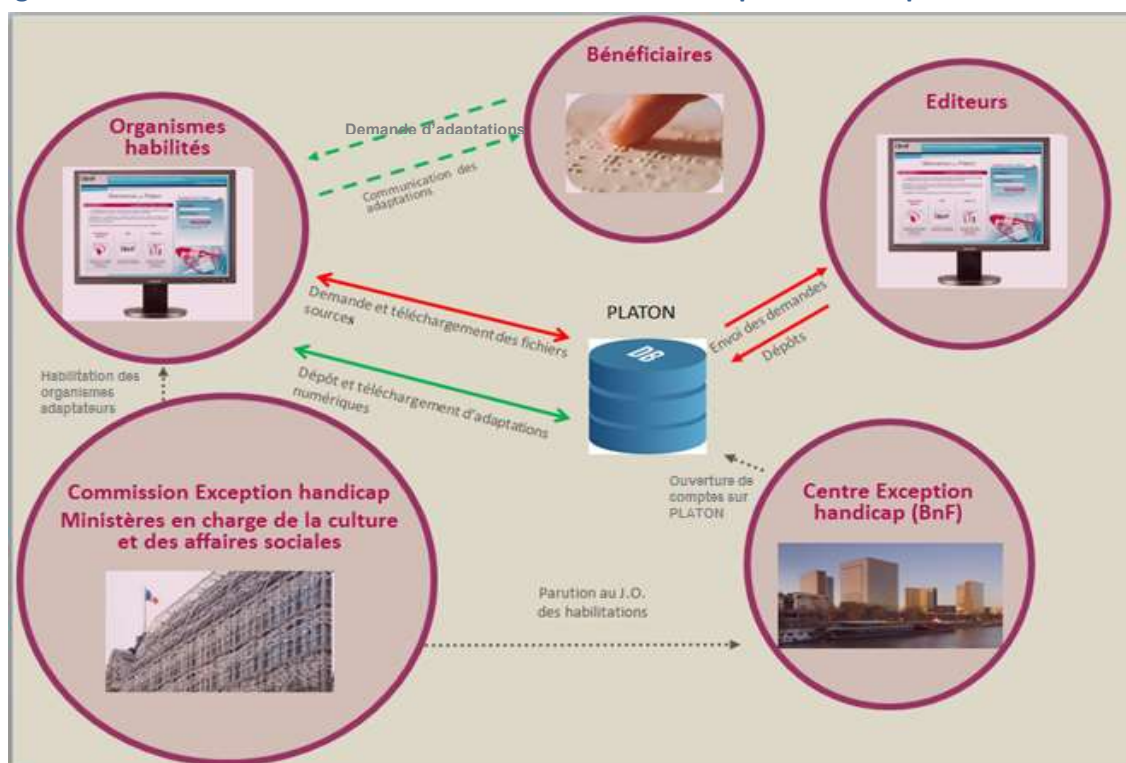
Il existe deux niveaux d'habilitation pour des organismes souhaitant réaliser et communiquer des documents adaptés :

- **L'inscription** sur la liste des organismes bénéficiant de l'exception handicap au droit d'auteur : les organismes inscrits sont autorisés à produire des documents adaptés à partir d'œuvres sous droits et à les communiquer à des personnes en situation de handicap dans les conditions définies par la loi ; depuis la loi LCAP entrée en vigueur par décret du 27 février 2017, ils ont l'obligation de déposer sur la plateforme PLATON les adaptations numériques produites et ont accès aux documents adaptés déposés par les autres organismes.

- **L'agrément** donnant droit de réaliser des adaptations à partir des fichiers sources des éditeurs : les organismes agréés peuvent demander *via* PLATON les fichiers numériques ayant servi à l'édition des œuvres par les éditeurs, lesquels les déposent sur la plateforme PLATON.

Les organismes « agréés » sont également « inscrits » sur la liste des organismes bénéficiant de l'exception handicap au droit d'auteur. Par souci de clarté, **le terme « inscrit » désigne, dans ce rapport, les organismes bénéficiant de la seule inscription, et non de l'agrément.**

Figure 1 : Fonctionnement de PLATON dans le cadre de l'exception handicap au droit d'auteur



Le dispositif de l'exception au droit d'auteur en faveur des personnes en situation de handicap s'organise autour de plusieurs acteurs : les bénéficiaires empêchés de lire, les organismes adaptateurs, les éditeurs, la Commission interministérielle Exception handicap et le Centre Exception handicap de la Bibliothèque nationale de France.

La **Commission interministérielle Exception handicap** examine les demandes des organismes souhaitant être habilités au titre de l'exception handicap et émet des recommandations relatives à la mise en œuvre de cette exception au droit d'auteur.

Le **Centre Exception handicap** administre la plateforme PLATON et gère les comptes des éditeurs et des organismes habilités.

Les **organismes agréés** font parvenir à PLATON des demandes de fichiers sources d'ouvrages dont ils souhaitent réaliser une adaptation à destination des bénéficiaires de l'exception handicap ; ces demandes sont transmises aux éditeurs qui ont 45 jours pour déposer leurs fichiers sur PLATON. Une fois l'adaptation réalisée, les organismes (qu'ils bénéficient de l'inscription seule ou de l'agrément) la transmettent aux bénéficiaires et la déposent sur PLATON, où elle devient accessible aux autres organismes adaptateurs.

Résumé

La sphère de l'exception handicap et l'activité de la plateforme PLATON ont été marquées par plusieurs **faits importants** en 2022.

- **Fin 2022, 193 organismes** étaient habilités à l'exception handicap : cette habilitation leur confère le droit de réaliser des adaptations d'œuvres sous droits et de les communiquer aux personnes empêchées de lire. Comme en 2021, le nombre des organismes bénéficiant de la seule inscription au dispositif de l'exception handicap est plus important (105) que le nombre total d'organismes également agréés (88). Parmi l'ensemble de ces organismes habilités, 175 (soit 90%) ont un compte sur PLATON : cette hausse résulte de l'attribution systématique d'un compte PLATON aux organismes nouvellement habilités depuis 2021, et non d'un choix délibéré de la part des organismes. Parmi les 10% d'organismes n'ayant pas de compte PLATON, certains communiquent des adaptations disponibles ailleurs ou réalisent des adaptations papier d'après l'ouvrage imprimé ; d'autres produisent des adaptations numériques et ont été contactés par le Centre Exception handicap pour les informer de l'obligation de les mutualiser sur PLATON dans le cadre de la loi LCAP.
- Le suivi des préconisations de la mission interministérielle sur l'édition adaptée de 2016 concernant l'exception handicap et PLATON se poursuit :
 - o **Le nombre de bibliothèques habilitées** au dispositif de l'exception handicap croît régulièrement, avec désormais 84 bibliothèques habilitées. Ce cadre juridique régit la communication, par les bibliothèques, de documents adaptés, quoique leur activité sur PLATON reste peu développée.
 - o **Le Comité Interministériel du Handicap (CIH) du 6 octobre 2022 a confirmé le lancement d'un projet de portail national de l'édition adaptée et accessible destiné aux personnes empêchées de lire, assorti d'un plan de production des livres adaptés** ; la BnF et l'INJA ont été nommés respectivement responsables de chacune de ces composantes du projet.
- **Le groupe de travail sur les métadonnées de l'édition adaptée** piloté par le Centre Exception handicap sous l'égide de la Commission interministérielle Exception handicap a transmis à la Commission en octobre 2022 un référentiel définissant les termes et les pratiques de la description de l'édition adaptée ; le but est de donner un cadre commun de description aux différentes bases signalant l'édition adaptée, dont PLATON.
- Enfin, l'opération « **Rentrée littéraire pour tous** », organisée en coopération avec le Syndicat national de l'édition (SNE) a permis d'accélérer l'adaptation de 416 titres de fictions ou d'essais, dont plusieurs prix littéraires.

Fonctionnement de PLATON en 2022 : un nombre de demandes en augmentation

Le nombre des demandes de fichiers sources sur PLATON a augmenté de 149% en 2022 (49 230 demandes). Cette forte augmentation correspond à l'activité d'un organisme nouvellement habilité, dont les demandes ont porté sur des titres de livres déjà présents sur PLATON. Les demandes transmises aux éditeurs (qui correspondent à de nouveaux titres) ont en revanche baissé de 30%, ce qui indique une forte baisse de la diversité des titres demandés ; cela est lié à la disparition d'un acteur important de l'adaptation au cours de l'année 2022.

76% des demandes de livres hors domaine scolaire concernent **la littérature générale, les sciences humaines et sociales et la littérature jeunesse**. Les secteurs des sciences appliquées, de l'art, des sciences pures et de la bande dessinée sont très peu demandés, en raison de la complexité de l'adaptation de ces ouvrages dits « à maquette complexe ».

Livraisons des éditeurs : un taux de satisfaction stable, mais des résistances de longue durée

96 nouveaux éditeurs ont été inscrits sur PLATON en 2022. Le **taux de livraison** par les éditeurs des fichiers sources demandés par les organismes est stable (**90%**) et les **délais se raccourcissent** (10 jours, contre 14 jours en moyenne en 2021) dans tous les domaines.

Le dispositif de l'exception handicap rencontre cependant des difficultés de livraison des fichiers sources des éditeurs dans plusieurs secteurs : les domaines couverts par une dizaine d'éditeurs non coopératifs (enseignement supérieur, formation, développement personnel) ; la bande dessinée ; les traductions.

Concernant les formats livrés par les éditeurs sur PLATON en 2022, la part du PDF (58%) dépasse celle de l'XML (22%), sans doute en raison du maintien des demandes sur le livre jeunesse illustré ; le format XML poursuit une baisse de sa part relative dans les livraisons des éditeurs depuis 2017.

Dépôts de fichiers adaptés sur PLATON : une croissance régulière depuis 2018

Les **dépôts de fichiers adaptés par les organismes, effectifs depuis 2018**, sont en forte croissance du fait de la mise en conformité progressive des organismes avec leur obligation de dépôt : on passe ainsi de 7 000 dépôts annuels en 2019 à 15 383 en 2022 ; le nombre d'organismes déposant, en croissance continue, a atteint 77 en 2022 ; 90 % des dépôts sont réalisés par les organismes agréés ; les relances du secrétariat de la Commission et du Centre Exception handicap ont permis de sensibiliser davantage d'organismes inscrits à l'obligation de mutualiser leurs adaptations sur PLATON.

Les adaptations déposées sont à 67% des livres hors domaine scolaire, principalement en littérature et sciences humaines. Les dépôts d'adaptations sont en forte augmentation pour les livres scolaires, en raison de versements importants de la part d'un organisme spécialisé dans l'adaptation scolaire. Les formats déposés sur PLATON sont en effet directement dépendants de l'activité des organismes les plus importants dans le domaine de l'adaptation (PDF dans le domaine scolaire, et DAISY Audio pour les livres hors domaine scolaire).

La **mutualisation des fichiers adaptés augmente de 47% en 2022**, avec 2 752 téléchargements depuis PLATON. 92 % de ces téléchargements sont réalisés par des organismes chargés d'accompagnement scolaire, généralement agréés, et près de 8% par des bibliothèques, essentiellement inscrites. Ces chiffres illustrent un fort besoin de mutualisation dans le domaine scolaire qui ne bénéficie pas, au contraire des domaines littéraire et documentaire (non scientifique), de bibliothèques numériques directement accessibles aux usagers (comme EOLE ou MonaLira).

Évolution de PLATON selon les besoins des utilisateurs

D'importants travaux d'instruction de la refonte technique de PLATON ont été menés en 2022 et aboutiront en 2023 à la mise en production d'une nouvelle version. L'objectif principal est de faire évoluer les technologies utilisées afin de garantir la sécurité et l'accessibilité du service. Certains processus ont également été repensés pour les besoins des utilisateurs, notamment celui du dépôt des fichiers adaptés ou la recherche dans le catalogue.

1 Synthèse des faits marquants en 2022

1.1 Les chiffres clés de PLATON pour 2022

Entrée en service en juin 2010, la plateforme PLATON compte au total, fin 2022 :

- **176 comptes d'organismes habilités** sur PLATON (contre 158 en 2021). L'augmentation concerne principalement les organismes inscrits (+13)¹.
- **1 445 éditeurs inscrits** (1 775 comptes sur PLATON), dont 96 l'ont été en 2022.
- **81 300 titres** de livres et de périodiques (+10% par rapport à 2021) comprenant des fichiers éditeurs ou adaptés.

Le tableau suivant récapitule les demandes de fichiers sources et les flux de fichiers déposés sur PLATON en 2022.

Tableau 1 : Nombre de demandes, de fichiers sources et de fichiers adaptés déposés sur PLATON (2020-2022)

Année	Demandes de fichiers sources émises par les organismes agréés	Demandes transmises aux éditeurs	Nombre de titres déposés par les éditeurs dans les délais légaux (taux de satisfaction) ²	Fichiers adaptés déposés sur PLATON
2020	17 985	7 976	7 116 (89%)	11 268
2021	19 861	8 353	7 569 (90%)	13 533
2022	↗ 49 230	↘ 5 809	↘ 5 227 → (90%)	↗ 15 383
Total 2010-2022	195 661	80 665	72 983	49 269

Pour la seule année 2022, on compte :

- **49 230 demandes** de fichiers sources de la part des organismes (+148% par rapport à 2021), correspondant à **5 809 nouveaux titres ou numéros de presse demandés** aux éditeurs³ (-30%). Cette forte augmentation correspond à l'activité d'un organisme nouvellement habilité, dont les demandes ont porté sur des titres de livres déjà présents sur PLATON ; ces dernières ne sont donc pas comptabilisées dans les demandes transmises aux éditeurs (5 809). 84% des demandes de la part des organismes concernent les livres hors domaine scolaire, 15% les livres scolaires et 1% la presse au numéro.

¹ Le nombre total de comptes sur PLATON comprend les organismes agréés et les organismes inscrits. Par « inscrits » sont ici désignés les organismes bénéficiant de la simple inscription au dispositif de l'exception handicap ; par « agréés » sont désignés les organismes inscrits bénéficiant également de l'agrément qui leur permet d'avoir accès aux fichiers sources des éditeurs. La date concernée est celle de la première ouverture du compte sur PLATON ; elle peut intervenir plus tardivement que l'habilitation elle-même, dans un délai pouvant aller jusqu'à plusieurs années.

² Nombre de documents déposés par les éditeurs à la date du 14 février de l'année N+1, suite aux demandes formulées par les associations au cours de l'année N (c'est-à-dire en tenant compte du délai légal des 45 jours accordé pour le dépôt par les éditeurs).

³ Lorsqu'un document est demandé par plusieurs organismes, l'éditeur n'est sollicité que la première fois : cela explique la différence entre le chiffre des demandes des organismes et celui des demandes transmises aux éditeurs.

- **5 227 titres déposés par les éditeurs (-31%)** en réponse aux demandes émises en 2022. Si le chiffre absolu est en baisse à la suite d'une baisse des demandes sur les nouveaux titres, le taux de satisfaction des demandes est inchangé (90%).
- **15 383 fichiers adaptés déposés (+14%)** par les organismes transcripseurs.
- **29% de livres** (hors domaine scolaire) déposés par les éditeurs **au format XML** (54% en 2017). Cette diminution de la part du format XML s'opère au profit de celle de l'ePub⁴, qui passe de 11 à 21%, et surtout de celle du PDF, qui s'accroît de 27 à 41% des titres livrés.
- **274 manuels scolaires** déposés par les éditeurs sans demande préalable (238 en 2021) : cette obligation légale reste peu connue des éditeurs scolaires et peu mise en œuvre depuis son instauration par la loi LCAP de 2016.

1.2 Habilitations à l'exception handicap :

Nombre d'organismes habilités par la Commission interministérielle Exception handicap

Fin 2022, le nombre total d'organismes habilités se montait à 193, dont 84 bibliothèques.

Tableau 2 : Total du nombre d'organismes habilités à l'exception handicap (2022)

2022	Nombre d'organismes habilités
Inscrits	105 (dont 69 bibliothèques)
Agréés	88 (dont 15 bibliothèques)
TOTAL	193 (dont 84 bibliothèques)

En 2022, 12 organismes (dont 11 bibliothèques) ont été nouvellement inscrits dans le cadre de l'exception handicap et 7 (dont 2 bibliothèques) ont été agréés : comme les années précédentes (2019-2021), l'augmentation du nombre d'organismes inscrits est plus importante que celle du nombre d'organismes agréés ; elle résulte de l'adhésion des bibliothèques au dispositif de l'exception handicap.

2017 a été la première année d'habilitation des organismes dans le nouveau cadre légal de la loi LCAP⁵ ; cette habilitation étant valable 5 ans, l'année 2022 a été une période de renouvellement des habilitations venant à échéance. Cela a été l'occasion pour le secrétariat de la Commission interministérielle Exception handicap de prendre contact avec ces organismes et de faire un point sur leur pratique de l'exception handicap. Deux organismes agréés n'ont pas demandé le renouvellement de leur habilitation et une université a choisi d'abandonner son agrément pour ne conserver qu'une simple inscription.

⁴ L'ePub est un format de distribution destiné à être consulté par des utilisateurs ; il est formé de fichiers XML, ou XHTML (ePub2), ou HTML5 (ePub3), ainsi que de feuilles de style CSS. L'XML est un format de production ou d'archivage : il s'agit d'un fichier texte balisé, généralement selon une grammaire définie dans une DTD (*Document Type Declaration*). L'intérêt du format XML en matière d'adaptation est la finesse de sa structuration et son balisage sémantique.

⁵ Suite à la loi LCAP, tous les organismes ont dû renouveler leur habilitation entre 2017 et 2019.

Nombre d'organismes présents sur PLATON en 2022

Tableau 3 : Nombre d'organismes habilités à l'exception handicap et nombre de comptes sur PLATON (2022)

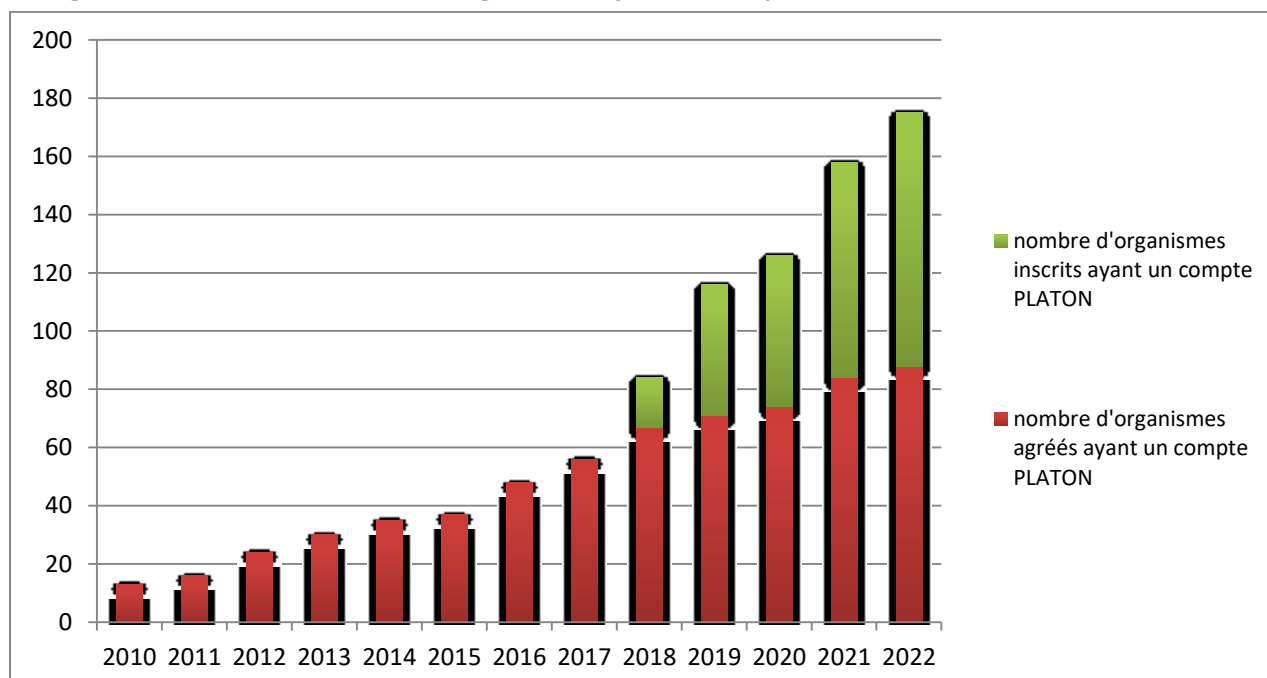
2022	Nombre d'organismes habilités	Nombre de comptes sur PLATON	Rapport Nombre de comptes sur PLATON / Nombre d'organismes habilités (en %)
Inscrits	105	87	82% des organismes inscrits ont un compte PLATON
Agréés	88	88	100% des organismes agréés ont un compte PLATON
TOTAL	193	175	90% des organismes habilités ont un compte PLATON

Le nombre de comptes d'organismes sur PLATON a augmenté de 11% en 2022, passant de 158 à 175. La proportion des organismes habilités ayant un compte sur PLATON fin 2022 est en hausse (90% contre 84% en fin 2021), ce qui résulte de l'attribution systématique d'un compte PLATON aux organismes nouvellement habilités depuis 2021. L'écart entre le nombre d'habilitations et le nombre de comptes sur PLATON est donc amené à se réduire, et l'indicateur du nombre de comptes sur PLATON cesse d'être significatif d'une intention de la part des organismes de recourir aux services offerts par la plateforme.

Fin 2022, seuls 18% des organismes inscrits ne possédaient pas de compte (contre 33% fin 2021) : il s'agit en majorité de bibliothèques territoriales ou de musées n'ayant pas d'activité d'adaptation ; le Centre Exception handicap a pris contact avec les 5 organismes qui réalisent des adaptations sans avoir recours au fichier source des éditeurs (adaptations audio en voix humaine par exemple) pour les accompagner dans le versement de leurs adaptations numériques. Cette action a contribué à augmenter légèrement le nombre d'inscriptions à la plateforme.

La courbe de l'accroissement du nombre de comptes sur PLATON (voir Figure 2 ci-dessous) suit celle des habilitations à l'exception handicap.

Figure 2 : Évolution du nombre d'organismes ayant un compte sur PLATON (2010-2022)⁶



1.3 Inscription des éditeurs sur PLATON : freins et avancées

96 nouveaux éditeurs ont été inscrits sur PLATON en 2022 (contre 145 en 2020), pour un total de 1 445. Seuls 30 % des **éditeurs de livres** l'ont été à la suite du premier courriel de contact : l'inscription nécessite en effet un travail de pédagogie et de relances régulières de la part du Centre Exception handicap auprès des éditeurs concernés. 20 demandes d'ouvrages portant sur des éditeurs non inscrits n'ont pu aboutir : ces derniers n'ont pu être joints ou n'ont pas donné suite aux demandes d'inscription dans PLATON. Cela porte à 80 le nombre d'éditeurs n'ayant jamais répondu aux sollicitations du Centre Exception handicap : il s'agit en grande majorité de petites maisons d'édition ou d'auto-éditeurs.

1.4 Suites de la mission interministérielle sur l'édition adaptée

Le rapport de la mission interministérielle (IGAC, IGAS, IGAENR) sur « les structures ayant une activité d'adaptation des œuvres au bénéfice des personnes en situation de handicap », publié en décembre 2016⁷, a établi 26 recommandations concernant l'édition adaptée. Un groupe de travail interministériel s'est saisi de ces recommandations en 2018 pour définir un plan d'action national. Certaines mesures, concernant les bibliothèques ou le projet de portail national, visent à favoriser l'accès aux adaptations réalisées.

⁶ Avant le décret d'application de la loi LCAP en 2017, les organismes inscrits ne pouvaient pas disposer de compte sur PLATON, qui servait uniquement à la transmission des fichiers sources des éditeurs, donc aux organismes agréés.

⁷ *Les structures ayant une activité d'adaptation des œuvres au bénéfice des personnes en situation de handicap. Réalités observées et perspectives* : <https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/174000167.pdf> (2016).

Recommandations 18-19 : « 300 bibliothèques publiques », « 100% des universités » habilitées à l'exception handicap

L'habilitation des bibliothèques en 2022

Face au faible taux de bibliothèques habilitées en 2016 au regard de leur rôle potentiel dans la diffusion des adaptations auprès d'un public de proximité, grâce à leur implantation sur le territoire, le rapport interministériel recommandait d'habilitier le réseau des bibliothèques, avec l'objectif de 300 bibliothèques publiques habilitées et 100% des bibliothèques universitaires. L'habilitation donne un cadre juridique aux actions des établissements et permet de développer des services de communication de livres adaptés.

Fin 2022, **84 bibliothèques (69 inscrites, 15 agréées) étaient habilitées au titre de l'exception handicap**, soit 11 de plus qu'en 2021 (9 inscrites, 2 agréées) ; les bibliothèques inscrites communiquent essentiellement des adaptations réalisées par des tiers ; seules 18% sont agréées et ont une activité d'adaptation soutenue. À ces chiffres, il faut ajouter plus de 300 bibliothèques qui ne sont pas nécessairement habilitées mais sont engagées dans des partenariats avec des associations pour l'accueil des lecteurs en situation de handicap et la diffusion de documents adaptés⁸.

Tableau 4 : Total du nombre de bibliothèques habilitées dans le cadre de l'exception handicap (2022)

2022	Bibliothèques publiques ⁹	Bibliothèques universitaires et assimilées ¹⁰	TOTAL bibliothèques habilitées
Inscrites	46	23	69
Agréées	6	9	15
TOTAL	52	32	84

L'utilisation de PLATON par les bibliothèques

Tableau 4 : Nombre de bibliothèques habilitées à l'exception handicap et nombre de comptes sur PLATON (2022)

2022	Nombre de bibliothèques habilitées	Nombre de comptes sur PLATON	Rapport Nombre de comptes sur PLATON / Nombre de bibliothèques habilitées (en %)
Inscrites	69	55	79% des bibliothèques inscrites ont un compte PLATON
Agréées	15	15	100% des bibliothèques agréées ont un compte PLATON
TOTAL	84	70	83% des bibliothèques habilitées ont un compte PLATON

Fin 2022, **83% des bibliothèques habilitées ont un compte sur PLATON**, contre 78% en 2021. Cette proportion élevée est due en partie à l'inscription automatique sur PLATON des organismes habilités mise en place fin 2021. PLATON reste dans les faits peu utilisé par les bibliothèques, qui réalisent elles-mêmes peu ou pas d'adaptations.

⁸ L'association Valentin Haüy comptait ainsi près de 400 bibliothèques partenaires en février 2023 :

<https://eole.avh.asso.fr/espace-pro/bibliotheques/les-biblioth%C3%A8ques-partenaires>

⁹ Bibliothèques territoriales, Bibliothèque publique d'information (Bpi) et Bibliothèque nationale de France (BnF).

¹⁰ Bibliothèques universitaires, bibliothèques de l'enseignement supérieur et de recherche.

Alors qu'elles représentent 12% des organismes demandeurs sur PLATON en 2022 (10 bibliothèques), les bibliothèques émettent **1,3% des demandes de fichiers sources** (640 demandes) et réalisent 1,2% des dépôts de fichiers adaptés (192 dépôts); ces activités sont principalement dues aux bibliothèques universitaires agréées qui réalisent des adaptations pour les étudiants; les bibliothèques publiques réalisent principalement des adaptations audio, notamment dans le cadre de la Rentrée littéraire pour tous.

Concernant les téléchargements d'adaptations depuis PLATON, **les bibliothèques représentent 25% des utilisateurs et 7% des téléchargements**. À la différence des points précédents, les bibliothèques universitaires sont peu utilisatrices de ce service, sans doute à cause du faible nombre d'adaptations déposées de niveau universitaire (900 titres en février 2023). La Bibliothèque nationale de France représente à elle seule 57% des téléchargements réalisés par les bibliothèques publiques : le service, ouvert fin 2021, a connu une forte progression en 2022 ; les chiffres des autres bibliothèques publiques ont été multipliés par 2 entre 2021 et 2022, passant de 43 à 83 téléchargements, ce qui reste relativement modeste.

Tableau 5 : Activité des bibliothèques sur PLATON (2022)

2022	Bibliothèques publiques	Bibliothèques universitaires	Autres organismes	TOTAL
Demandes de fichiers sources	57 demandes émises par 5 bibliothèques	583 demandes émises par 5 bibliothèques	48 864 demandes émises par 76 organismes	49 230 demandes émises par 86 organismes
Dépôts de fichiers adaptés	41 fichiers déposés par 6 bibliothèques	151 fichiers déposés par 5 bibliothèques	15 191 fichiers déposés par 66 autres organismes	15 383 fichiers déposés par 77 organismes
Téléchargements de fichiers adaptés	198 fichiers téléchargés par 19 bibliothèques	13 fichiers téléchargés par 4 bibliothèques	2 541 fichiers téléchargés par 70 autres organismes	2 752 fichiers téléchargés par 93 organismes

Recommandation 11 : Étude de faisabilité sur les modalités de création d'une base de référencement unique de l'édition adaptée ou accessible / Préconisation 24 : Plan national de l'adaptation prioritaire en format structuré.

Face à la dispersion de l'offre adaptée et accessible, le rapport interministériel de 2016 préconisait de « lancer une étude de faisabilité sur les modalités de création d'une **base de référencement unique de l'édition adaptée ou accessible en France** afin de faciliter l'accès des bénéficiaires à l'ensemble de l'offre existante ».

À la suite de l'étude de faisabilité réalisée par le cabinet PMP en 2021, le Comité Interministériel du Handicap (CIH) a confirmé le 6 octobre 2022 le lancement d'un projet de portail national de l'édition adaptée et accessible destiné aux personnes empêchées de lire, assorti d'un plan de production des livres adaptés. Le projet est porté par le Secrétariat général du Comité interministériel du handicap, avec les ministères des Solidarités et de la santé, de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la recherche, et de l'Éducation nationale.

Le scénario retenu est un portail unique recensant les ouvrages commercialisés produits de façon nativement accessible par les éditeurs ainsi que les adaptations réalisées sur le territoire national. Il permettra à aux bénéficiaires de l'exception handicap au droit d'auteur de télécharger les fichiers adaptés et de demander la réalisation de nouvelles adaptations.

La Bibliothèque nationale de France (BnF) et l'Institut national des jeunes aveugles (INJA) ont été désignés pour travailler conjointement d'une part à la constitution d'un catalogue des livres accessibles donnant également accès aux ouvrages adaptés, et d'autre part à un plan de production d'adaptations et à la structuration de la filière de l'édition adaptée.

1.5 Référentiel des métadonnées de l'édition adaptée

Le Centre Exception handicap a réuni, sous l'égide de la Commission interministérielle Exception handicap, plusieurs acteurs de l'édition adaptée en 2021-2022 pour réfléchir à un référentiel de description des adaptations numériques.

Ce référentiel vise à donner un **signalement plus précis et mieux structuré des adaptations mutualisées sur des bases de données**, dans un double but :

- unifier les pratiques professionnelles ;
- faciliter le repérage de transcriptions adaptées à leurs besoins précis par les utilisateurs.

Le référentiel a été transmis à la Commission en octobre 2022 et est à la disposition des organismes. Il structure la description par grands types d'adaptations (Braille, gros caractères, DYS, LSF...), définit les métadonnées obligatoires ou non, fait un état des lieux des normes et les bonnes pratiques en vigueur.

1.6 Refonte technique de l'application PLATON en 2022

La majorité des développements informatiques en 2022 ont été consacrés à la refonte logicielle de la plateforme.

Les objectifs de cette refonte sont d'éviter l'obsolescence de la technologie utilisée, de maintenir un niveau de sécurité maximal et de répondre à plusieurs obligations légales :

- **Instaurer une connexion par un annuaire dit LDAP** (*Lightweight Directory Access Protocol*, protocole d'accès à un annuaire léger) pour répondre aux exigences du règlement européen n° 2016/679, dit Règlement général sur la protection des données (RGPD).
- **Mettre à jour les techniques liées à l'accessibilité** des pages web pour les mettre en conformité avec le Décret n° 2019-768 du 24 juillet 2019 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des services de communication au public en ligne.
- **Assurer la sécurité de la conservation des fichiers** lors des transferts et du stockage.

Certains **parcours utilisateurs** jugés trop complexes ont été redéfinis à cette occasion, notamment le processus de dépôt et de déclaration d'adaptations, ainsi que celui de téléchargement des fichiers. Les modalités de la recherche dans le catalogue sont également en cours de simplification afin de favoriser la découvrabilité des fichiers éditeurs et adaptés.

1.7 Activité du Centre exception handicap en 2022

Échanges avec les utilisateurs et communication en 2022

L'équipe du Centre Exception handicap a pour mission de former et d'accompagner les organismes et les éditeurs afin de leur faire mieux connaître le cadre juridique de l'exception handicap au droit d'auteur et de leur faciliter la prise en main de la plateforme PLATON. Une **messagerie et un standard téléphonique dédiés** sont à la disposition des utilisateurs. Des séances courtes et régulières d'informations et d'échanges sous forme de **visioconférences** ont porté en 2022 sur le dépôt des adaptations, les périodiques et les demandes de fichiers éditeurs.

Le Centre Exception handicap a participé aux **séances d'information** proposées par le secrétariat de la Commission interministérielle Exception handicap aux organismes devant renouveler leur habilitation en 2022, qui portaient notamment sur les procédures d'habilitation et les obligations légales liées à l'exception handicap.

La responsable du Service Diffusion des métadonnées, au sein duquel est intégré le Centre Exception handicap à la BnF, est par ailleurs intervenue lors des Rencontres nationales du Livre numérique

accessible, organisées en janvier 2022 par l'ENSSIB et Brailletnet¹¹, pour évoquer le rôle et le contenu de la plateforme. Un article est également paru dans la revue *Arabesques*, publiée par l'Agence bibliographique de l'Enseignement supérieur (Abes), qui fait le point sur le rôle de PLATON dans la perspective de l'entrée en vigueur de l'Acte européen d'accessibilité en 2025 et pose notamment la question du rôle des bibliothèques dans le dispositif¹².

Relances concernant les dépôts de fichiers

Auprès des éditeurs

Le Centre Exception handicap mène régulièrement des campagnes de relances auprès des éditeurs, lorsque ceux-ci ne déposent pas ou plus leurs fichiers sources. Les principales raisons de ces défections sont notamment le changement fréquent des personnes affectées à ces missions, le non-remplacement des postes, les changements de prestataires ou les fusions ou scissions fréquentes des maisons d'éditions. De même le processus d'inscription initiale au dispositif nécessite-t-il souvent plusieurs prises de contact. Ce travail de contrôle régulier des livraisons et des retards, ainsi que les prises de contact fréquentes avec les éditeurs, ont permis de **diminuer le nombre total de titres non livrés, qui est passé de 1 164 en 2021 à 986 en février 2023**.

Certains éditeurs persistent cependant à ne pas verser leurs fichiers dans PLATON malgré les relances du Centre Exception handicap, et ce depuis parfois le début du dispositif. L'ARCOM a sollicité le Centre Exception handicap à plusieurs reprises en 2022 pour l'interroger sur l'activité de ces éditeurs dans la base PLATON.

Auprès des organismes

En 2018, la possibilité a été donnée aux organismes habilités de déposer leurs fichiers adaptés sur PLATON, d'abord à l'unité, puis par flux depuis août 2019. Une montée en charge progressive a été constatée de la part de la plupart des organismes depuis cette date. Les **organismes agréés** qui ne déposaient pas ou peu sur PLATON ont été sollicités par le Centre Exception handicap en décembre 2021, ce qui a sans doute participé à la **légère hausse (4%) des dépôts de ces organismes en 2022**. 10 organismes agréés ont de nouveau été sollicités fin 2022, ainsi que 17 inscrits et 3 organismes n'ayant pas encore créé de compte sur PLATON. Les réponses données ont permis d'affiner le tableau des organismes déposants et de mieux connaître les freins à la mutualisation des adaptations (voir ci-dessous 4.2, p. 27).

Rentrée littéraire pour tous 2022

L'opération « Rentrée littéraire pour tous » est organisée depuis 2013 par le Syndicat national de l'édition (SNE), en partenariat avec la Bibliothèque nationale de France (BnF) et le Centre national du livre (CNL), qui finance la réalisation des adaptations. Elle permet la réalisation d'adaptations des nouveautés de la rentrée littéraire en amont de leur publication, afin que ces titres soient mis à disposition des personnes empêchées de lire à la date même de parution de l'ouvrage dans le commerce.

Les organismes transcribers travaillent aux adaptations pendant l'été, à partir des fichiers fournis par les éditeurs souhaitant participer à l'opération. Les adaptations numériques à destination des personnes en situation de handicap sont ainsi disponibles rapidement : versées sur la plateforme PLATON, elles peuvent être téléchargées par tout organisme habilité.

En 2022, **78 éditeurs (81 en 2021) ont participé à l'opération en transmettant les fichiers sources de 416 ouvrages prévus pour la rentrée (391 en 2021)**.

¹¹ Marianne Clatin, « Historique et évolutions de la plateforme PLATON », Rencontres nationales du livre accessible 2022, 20 janvier 2022 [En ligne : <https://auvergnerhonealpes-livre-lecture.org/articles/retour-sur-les-rencontres-nationales-du-livre-numerique-accessible-2022>].

¹² Marianne Clatin, « PLATON : les grands enjeux de l'exception handicap au droit d'auteur », *Arabesques*, n° 106, juillet-août-septembre 2022 [En ligne : <https://publications-prairial.fr/arabesques/index.php?id=2954>].

La part des romans est largement majoritaire (261 titres, soit 63% des ouvrages). Parmi eux, les auteurs les plus attendus : Virginie Despentes (*Cher Connard*), Amélie Nothomb (*Le livre des sœurs*), Yasmina Khadra (*Les vertueux*), Laurent Gaudé (*Chien 51*), Emmanuel Carrière (*V13*) ; ainsi que les découvertes de la rentrée : Diaty Diallo (*Deux secondes d'air qui brûle*), Mirwais Ahmadzaï (*Les tout-puissants*). On y trouve également 81 romans d'auteurs non francophones, comme Jo Browning Wroe (*Une terrible délicatesse*), Stefanie von Schulte (*Garçon au coq noir*) ou Ann-Helén Laestadius (*Stöld*). La part du roman jeunesse reste relativement stable (95 titres, soit 23% de l'ensemble).

La liste comprend également 60 essais grand public (soit 14% des titres) : Benoit Falaize (*Pourquoi fumer c'est de droite*), Jeremy Rifkin (*L'âge de la résilience*), Lola Lafon (*Quand tu écouteras cette chanson*).

Le Centre Exception handicap accompagne le processus sur toute sa durée, en veillant pour chaque titre à la livraison des éditeurs d'une part et d'autre part à la livraison des adaptations par les organismes. Au 6 octobre 2022, 316 titres avaient été adaptés et mis à disposition sur PLATON (soit 76% des titres, parfois en plusieurs formats, ce qui représente 480 fichiers adaptés).

2 Les demandes de fichiers sources des éditeurs

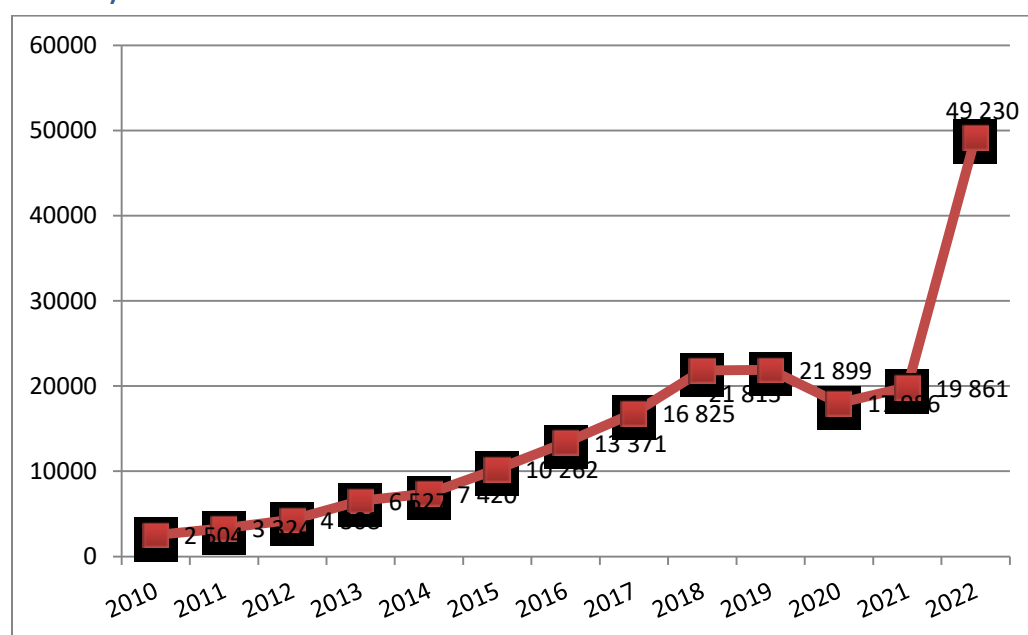
Seuls les organismes agréés (88 fin 2022) peuvent demander sur PLATON les fichiers des éditeurs afin d'en réaliser des adaptations.

2.1 Demandes formulées par les organismes

Une augmentation exceptionnelle du nombre de demandes en 2022

En 2022, le nombre de demandes formulées par les organismes agréés a **augmenté de 149%** par rapport à l'année précédente (**49 230** contre 19 861 en 2021). Cette forte augmentation correspond à l'activité d'un organisme nouvellement habilité, dont les demandes ont porté sur des titres de livres déjà présents sur PLATON.

Figure 3 : Évolution du nombre de demandes de fichiers sources des éditeurs sur PLATON (2010-2022)



Demandes par type de documents

La forte proportion de livres hors domaine scolaire (85% contre 60% en 2021) est due aux demandes de l'organisme nouvellement agréé, qui portaient uniquement sur cette catégorie. Le nombre de demandes de livres scolaires est stable par rapport à 2021 (7 034 contre 7 275).

Figure 4 : Demandes émises par les organismes en 2022, par type de documents (en %)

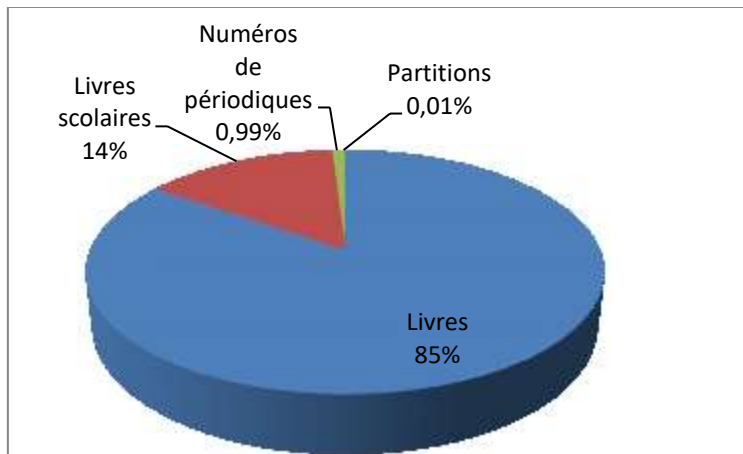


Tableau 6 : Demandes émises par les organismes, par type de documents (2020-2022)

Type de documents / Année	Livres	Livres scolaires	Numéros de périodiques	Partitions	TOTAL
2020	10 586	6 738	657	4	17 985
2021	12 061	7 275	505	20	19 861
2022	↗ 41 701	↘ 7 034	→ 491	↘ 4	↗ 49 230

2.2 Demandes transmises aux éditeurs : un chiffre en baisse en 2022

Seules les demandes de titres n'ayant jamais été déposés ou demandés sur PLATON sont transmises aux éditeurs¹³. En 2022, **5 809 demandes ont ainsi été transmises aux éditeurs, soit une baisse de 30% de nouveaux titres par rapport à 2021**. Cela peut être lié à la disparition d'un acteur important de l'adaptation en 2022, dont les demandes sur les nouveaux livres hors domaine scolaire contribuaient à l'enrichissement de la base PLATON. Le nombre des demandes transmises est en revanche en légère augmentation pour les livres scolaires.

¹³ À l'exclusion des demandes non valides au regard du cadre législatif (c'est-à-dire portant sur des ouvrages imprimés publiés plus de dix ans avant la date de la demande), qui représentent 1 205 demandes en 2022.

Tableau 7 : Demandes transmises aux éditeurs, par type de documents (2020-2022)

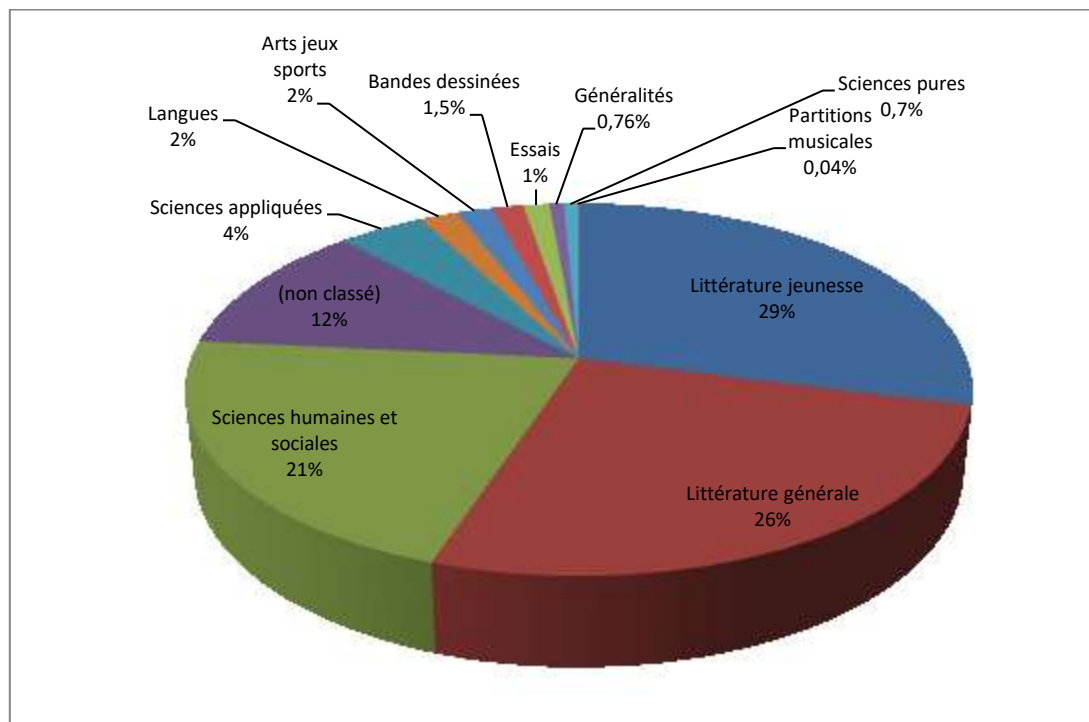
Type de documents / Année	Livres	Livres scolaires	Numéros de périodiques	Partitions	TOTAL	Part dans les demandes émises par les organismes
2020	6 550	942	484	0	7 976	34%
2021	7 040	886	418	9	8 353	42%
2022	↘ 4 467	↗ 946	↘ 394	↘ 2	↘ 5 809	12%

2.3 Genres éditoriaux des livres demandés (hors domaine scolaire)

76% des demandes de nouveaux titres de livres hors domaine scolaire concernent la littérature générale (26%), les sciences humaines et sociales (21%) et la littérature jeunesse (29%). Les sciences, les arts et la bande dessinée restent des catégories peu représentées, sans doute en raison des difficultés d'adaptation de ces genres, ou de la faiblesse de la demande par les bénéficiaires de l'exception handicap.

En chiffres absolus, **les demandes de nouveaux titres en littérature générale et sciences humaines et sociales ont baissé de 53% entre 2021 et 2022**, alors que la littérature jeunesse a subi une baisse de 9% seulement. Dans la mesure où l'organisme dont l'activité a cessé début 2022 réalisait peu de demandes en littérature jeunesse, et avait demandé près de 4 000 nouveaux titres en 2021, on peut relier cette forte baisse à cette disparition, qui a donc eu une influence directe sur la richesse de la base PLATON dans les domaines de la littérature générale et des sciences humaines.

Figure 5 : Répartition des nouveaux titres demandés en 2022 selon le genre éditorial. Livres



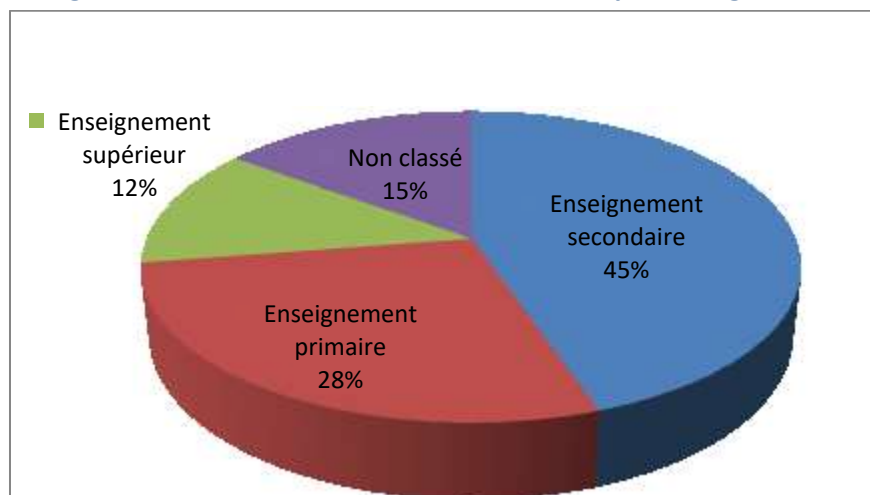
2.4 Demandes transmises aux éditeurs par niveau (livres scolaires)

Sur 7 034 demandes de livres scolaires émises par les organismes en 2021, seules 946 demandes (13%) ont été transmises aux éditeurs. Ce différentiel très important s'explique par le fait que les

mêmes manuels scolaires sont demandés plusieurs fois par des organismes différents : les demandes, qui dépendent directement des prescriptions des enseignants, sont ainsi peu diversifiées dans ce domaine.

Les demandes transmises concernent **en majorité l'enseignement secondaire (45%)**. L'enseignement supérieur occupe une part relativement faible des demandes (12%).

Figure 6 : Demandes de livres scolaires émises par les organismes selon le niveau (2022)



2.5 Types d'éditeurs sollicités

En 2022, 565 éditeurs ont reçu *via* PLATON des demandes de fichiers (contre 625 en 2021), soit une baisse de 10%. Celle-ci touche les éditeurs très sollicités ainsi que les éditeurs les moins sollicités.

- **Le nombre d'éditeurs très sollicités¹⁴ a diminué de 48%** (12 éditeurs, contre 23 en 2021).

- **Les très petites maisons d'édition ont également été moins sollicitées** en 2022 : 242 éditeurs l'ont été pour un seul titre (contre 266 en 2021), soit une **baisse de 9%**.

Tableau 8 : Nombre d'éditeurs sollicités par nombre de titres demandés (2020-2022)

Nombre de titres demandés / Année	1 à 2 titres	3 à 10 titres	11 à 50 titres	51 à 100 titres	101 à 300 titres	Plus de 301 titres	TOTAL
Nombre d'éditeurs sollicités en 2020	313	164	65	16	14	5	577
Nombre d'éditeurs sollicités en 2021	365	156	67	14	16	7	625
Nombre d'éditeurs sollicités en 2022	↘ 334	↘ 138	↗ 68	↘ 12	↘ 8	↘ 4	↘ 565

¹⁴ Éditeurs ayant reçu plus de 101 demandes de fichiers de la part des organismes.

3 Les dépôts de fichiers sources des éditeurs sur PLATON

3.1 Un taux stable de réponse des éditeurs en 2022

5 227 fichiers ont été déposés dans les délais légaux par les éditeurs en 2022 pour répondre aux 5 809 demandes qui leur ont été transmises par les organismes adaptateurs¹⁵, ce qui correspond à un **taux de satisfaction des demandes de 90%**, chiffre stable par rapport aux années précédentes (89% en 2020 et 90% en 2021).

Ces demandes ont fait l'objet de **378 refus**, soit **6,5% des titres demandés**, taux inchangé par rapport aux années précédentes (6,5% en 2020 et 5,8% en 2021). 51% de ces refus ont été motivés pour « absence de tout fichier numérique » (chiffre identique à 2021), en cas de titre trop ancien, ou de format jugé inexploitable (PDF image). Les autres raisons avancées de refus concernent notamment des transferts de droits à d'autres éditeurs ou des difficultés à identifier l'ouvrage.

Dans certains cas, les motifs ne sont pas recevables juridiquement (traductions, présences de photographies) : des échanges ont alors lieu avec les éditeurs, avec l'appui de la Commission interministérielle Exception handicap et du ministère de la Culture, ce qui a pu aboutir en 2022 à une solution pour un éditeur important dans le domaine parascolaire. En cas de refus persistant, les informations ont été transmises à l'ARCOM pour prise de contact avec les éditeurs.

En février 2023, 3,4% des demandes transmises en 2022 (soit 198 titres) n'avaient pas encore été livrées. Le travail de relance mené continûment par le Centre Exception handicap contribue à réduire ce chiffre autour de la centaine chaque année. Début 2023, le nombre de titres non livrés depuis le début du dispositif était de 986 (1 164 en 2021).

L'absence continue de réaction de la part certains éditeurs s'apparente à une forme de refus définitif ; cette pratique touche des domaines aux enjeux sociaux importants, comme l'éducation, les études supérieures ou la formation, ainsi que des secteurs très demandés par le grand public, comme le développement personnel. Cela pénalise particulièrement les bibliothèques universitaires, dont le taux de satisfaction des demandes (83%) est inférieur à celui des autres organismes (91%). Les données liées à ces éditeurs ont été transmises en 2022 à l'ARCOM pour étude et prise de contact éventuelle.

¹⁵ Pour prendre en compte l'ensemble des fichiers livrés par les éditeurs sur PLATON en 2022, il faut ajouter 274 manuels scolaires déposés sans demande préalable, comme le stipule la loi LCAP pour toute production scolaire ; il en résulte un total de 5 501 fichiers déposés.

3.2 Dépôts par type de documents

Tableau 9 : Nombre de titres déposés par les éditeurs, par type de documents (2020-2022)

Le pourcentage indique la proportion de documents livrés par rapport au nombre de demandes transmises aux éditeurs.

Type de documents livrés / Année	Livres	Livres scolaires ¹⁶	Numéros de périodiques	Partitions	TOTAL
2020	5 844 (89%)	812 (86%)	460 (95%)	-	7 116 (89%)
2021	6 375 (90%)	794 (90%)	392 (94%)	8 (89%)	7 569 (91%)
2022	↘ 4 018 → (90%)	↗ 864 ↗ (91%)	↘ 343 ↘ (87%)	↘ 2 ↗ (100%)	↘ 5 227 ↘ (90%)

Comme pour les demandes transmises (voir ci-dessus Tableau 7, p. 18), les livraisons des éditeurs diminuent fortement en chiffres absolus pour les livres hors domaine scolaire, tandis qu'elles augmentent pour les livres scolaires, mais le taux de satisfaction de ces domaines reste comparable et stable.

3.3 Le dépôt obligatoire des livres scolaires : une mesure peu suivie d'effet

Depuis la publication du décret du 28 février 2017, les éditeurs doivent déposer sur PLATON les fichiers des livres scolaires dès leur parution, sans demande préalable des organismes.

274 livres scolaires ont été ainsi déposés en 2022 sur PLATON (contre 238 en 2021), soit 14% seulement de la production annuelle, estimée à environ 1 700 titres par an¹⁷. Ce chiffre est cependant compensé par un taux de satisfaction élevé des demandes dans le domaine scolaire (91%) et des délais de livraison satisfaisants du point de vue des organismes (6 jours – voir 3.4 ci-dessous).

À la suite de l'alerte du Centre Exception handicap auprès de la Commission interministérielle Exception handicap, une rencontre a pu avoir lieu début 2022 avec le ministère de la Culture, l'association des Éditeurs d'Éducation et la déléguée ministérielle pour l'inclusion scolaire au ministère de l'Éducation nationale : un rappel a été fait des dispositions légales, qui seront transmises aux éditeurs scolaires, ce qui devrait permettre de relever ce chiffre en 2023.

3.4 Délais de livraison par les éditeurs

Diminution du délai moyen

Le cadre légal fixe à 45 jours le délai de dépôt d'un fichier source à compter de la transmission de la demande à l'éditeur. La moyenne du délai de livraison par les éditeurs est de **10 jours en 2022**, contre 14 en 2021 : cette amélioration touche particulièrement les livres hors domaine scolaire. Le domaine scolaire¹⁸ est celui où les livraisons se font le plus rapidement (6 jours en moyenne). Quoique relativement court, ce délai apparaît cependant important par rapport aux besoins de lecteurs comme les étudiants, car il vient s'ajouter aux délais d'adaptation d'autant plus longs que ces ouvrages sont souvent « à maquette complexe ».

¹⁶ Hors livraisons spontanées sur PLATON sans demande préalable des organismes.

¹⁷ Cf. https://www.sne.fr/app/uploads/2018/07/RS18_BatWEBSignet.pdf : Les chiffres de l'édition. Rapport statistique du SNE. 2017-2018 (p. 22). Le rapport indique 3 240 nouveautés par an, dont 1 505 sont du « parascolaire ». Les livres pour les maternelles, les manuels du primaire, secondaire et supérieur technique, les manuels pour enseignants et préparations aux concours représenteraient donc 1 735 titres pouvant être assimilés à des livres scolaires au sens du Code de l'Éducation.

¹⁸ Un livre scolaire, entendu au sens du Code de l'Éducation, comporte une mention de niveau sur la page de titre ; la plupart des ouvrages universitaires n'entrent donc pas dans cette catégorie.

Tableau 10 : Délais de livraison (en jours) par les éditeurs, par type de document (2020-2022)

Type de documents / Année	Livres	Livres scolaires	Numéros de périodiques	Partitions	Moyenne (pondérée par le nombre de titres livrés dans chaque catégorie)
2020	25	15	17		23
2021	16	7	6	27	14
2022	↘ 13	↘ 6	↗ 8	↘ 1	↘ 10

Délai de livraison des livres hors domaine scolaire

84% des livres hors domaine scolaire ont été livrés dans les délais légaux en 2022, 6% l'ont été hors délai, et 10% n'ont pas été livrés ou ont été refusés.

Tableau 11 : Pourcentage des livres déposés dans le délai légal (45 jours) de 2020 à 2022

Documents	2020	2021	2022
Livrés entre 0 et 10 jours	59%	61%	62%
Livrés entre 11 et 45 jours	19%	22%	22%
Total	78%	83%	↗ 84%

Tableau 12 : Pourcentage des livres déposés hors délai légal ou non livrés de 2020 à 2022

Documents	2020	2021	2022
Livrés entre 46 et 60 jours	3%	3%	2 %
Livrés entre 61 à 70 jours	1%	1%	1 %
Livrés au-delà de 70 jours	8%	4%	3 %
Total livrés hors délai	12%	8%	↘ 6%
Non livrés ou refusés par l'éditeur	10%	9%	↗ 10%

Délai de livraison des livres scolaires

Si l'on tient compte des dépôts de fichiers sans demande préalable (soit 274 titres), **91% des livres scolaires ont été livrés dans les délais légaux** en 2022, et 2% l'ont été hors délais¹⁹ ; 7% des demandes n'ont pas été livrées. Ces taux apparaissent ainsi relativement stables par rapport à 2021.

Tableau 13 : Pourcentage des livres scolaires déposés dans un délai de 45 jours, de 2020 à 2022

Documents	2020	2021	2022
Dépôts sans demande préalable	16%	21%	24%
Dépôts sur demande, livrés entre 0 et 10 jours	50 %	65 %	54 %
Dépôts sur demande, livrés entre 11 et 45 jours	16 %	14 %	13 %
Total	82 %	90 %	↗ 91 %

¹⁹ Les dépôts de livres scolaires sans demande préalable ont été pris en compte ici, afin de rendre visible cette action de la part des éditeurs en terme de délais. Le pourcentage total de demandes livrées (93%) dans les délais (91%) et hors délais (2%) est donc légèrement supérieur au taux de satisfaction de 91% présenté au Tableau 9, p. 22.

Tableau 14 : Pourcentage des livres scolaires non livrés, ou au-delà de 45 jours, de 2020 à 2022

Documents	2020	2021	2022
Livrés entre 46 et 60 jours	2%	1%	1%
Livrés entre 61 à 70 jours	2%	0%	0%
Livrés au-delà de 70 jours	3%	1%	1%
Total livrés hors délai	7%	2%	→ 2%
Non livrés ou refusés par l'éditeur	11%	8%	↘ 7%

Tous domaines confondus, la part des demandes livrées hors délais légaux reste faible (6% pour les livres, 2% pour les livres scolaires), et une part importante des livraisons se fait en moins de 10 jours (62% des livraisons de livres, 78% des livraisons de livres scolaires). Le domaine scolaire reste celui où la part des livraisons en moins de 10 jours est la plus importante, ce qui contribue à la satisfaction globale des organismes adaptateurs dans ce domaine.

3.5 Formats livrés par les éditeurs

Une diminution continue de la part du format XML

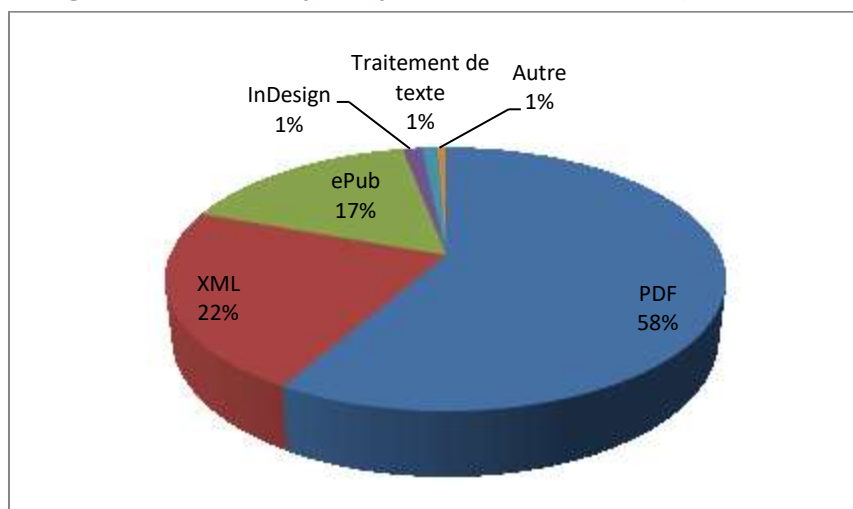
L'arrêté du **23 mai 2017** fixe la liste des formats facilitant la production de documents adaptés²⁰ : le fichier numérique doit être déposé en priorité au format structuré XML si l'éditeur en dispose. Dans les autres cas, notamment dans le domaine scolaire, l'éditeur peut déposer un autre format parmi la liste fournie par l'arrêté (par exemple : PDF, ePub ou traitement de texte).

En 2022, la part du PDF augmente fortement et confirme la hausse constatée depuis 2020 (58% en 2022 contre 35% en 2019). Il concerne les ouvrages illustrés ou les livres « à maquette complexe » contenant par exemple des schémas ou des tableaux. Cette hausse peut s'expliquer par le maintien en 2022 du nombre de livraisons en littérature jeunesse (1 266 en 2022, contre 1 294 en 2021), au sein d'un ensemble de livraisons réduit de 27%.

La part de l'ePub augmente légèrement (17% des livraisons, contre 15% en 2021), suivant une hausse continue depuis 2019. La part de l'XML diminue en revanche fortement : elle représente 22% des livraisons, contre 39% en 2021. Ce dernier format concerne des livres contenant uniquement du texte et pouvant être adaptés en masse. La disparition d'un acteur de l'adaptation dont les demandes portaient exclusivement sur cette dernière catégorie permettrait d'expliquer en partie cette tendance sur l'année 2022. Elle n'explique cependant pas la tendance de fond constatée depuis 2017, qui est une forte diminution de la part de l'XML au profit de celle du PDF, dont le taux actuel est équivalent à celui de 2010. Si la hausse du format ePub ne compense pas la diminution de la part de l'XML, elle pourrait refléter une présence plus forte du livre numérique dans un format plus accessible chez les éditeurs, peut-être dans la perspective de l'application de la directive européenne sur l'accessibilité des biens et des services à la date de juin 2025.

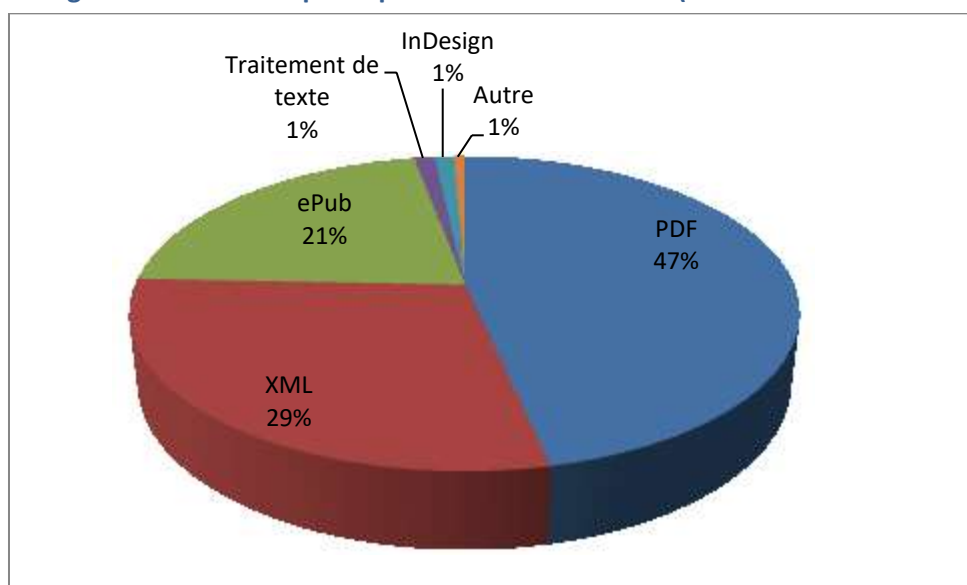
²⁰ Arrêté du 23 mai 2017 fixant la liste des formats facilitant la production de documents adaptés : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2017/5/23/MICE1711766A/jo/texte>

Figure 7 : Formats déposés par les éditeurs en 2022 (tous documents confondus)



Formats des livres (hors domaine scolaire)

Figure 8 : Formats déposés par les éditeurs en 2022 (livres hors domaine scolaire)



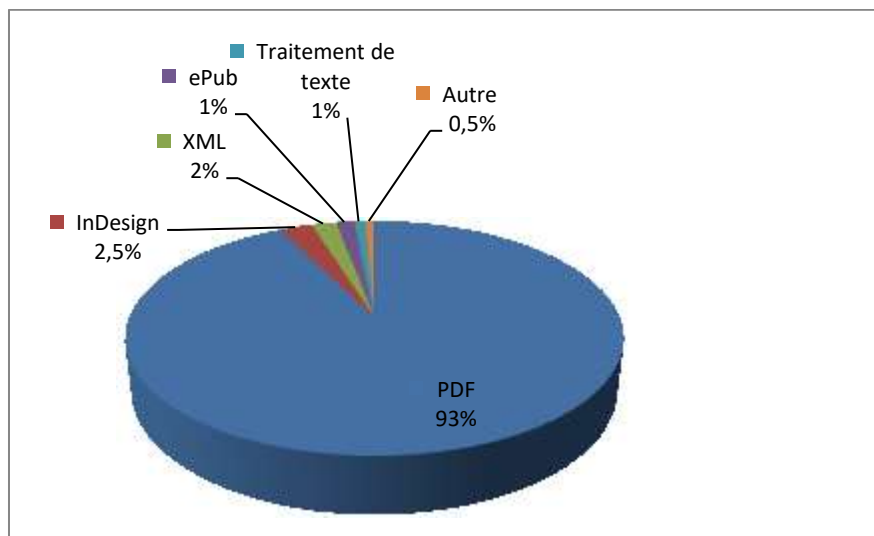
La tendance pour les livres hors domaine scolaire suit la tendance générale, avec une **légère hausse de la part de l'ePub** (21% contre 18% en 2021) et une **forte hausse de la part du PDF** (47% contre 33% en 2021), continue depuis 2017 (27%). Ainsi, même des ouvrages à maquette simple sont parfois livrés par les éditeurs au format PDF sur PLATON ; en conséquence, la réalisation des adaptations, habituellement automatisée dans ces domaines grâce à l'utilisation de fichiers structurés, a pu augmenter en complexité pour les associations

La **diminution générale de la part de l'XML en 2022** s'explique par la forte baisse de la part de ce format pour les livraisons de livres hors domaine scolaire, soit 29% contre 47% en 2021 ; cette baisse est continue depuis 2017 (54%). Elle s'explique en 2022 par la diminution de la part des livraisons dans les domaines habituellement livrés majoritairement en XML (essais, sciences humaines et sociales, littérature générale), due à une baisse des demandes en raison de la disparition d'un organisme actif dans le domaine. De façon plus large, elle s'explique également par le report des

éditeurs vers le format PDF pour ces mêmes domaines, ce qui est un facteur nouveau. Aux rappels par le Centre Exception handicap des formats préconisés par arrêté sont parfois opposés des arguments de délais ou de coûts de déstockage des fichiers XML, souvent réalisés pour l'archivage.

Formats des livres scolaires

Figure 9 : Formats déposés par les éditeurs en 2022 (livres scolaires)



Le format PDF reste le format le plus déposé par les éditeurs pour les livres scolaires. Sa part reste stable par rapport à 2021 (93%). Il est prépondérant pour les ouvrages du primaire et du secondaire, représentant 95% de ces dépôts ; sa part reste importante pour les titres de l'enseignement supérieur (76% de ces dépôts contre 80% en 2021). Essentiellement manuelle et partielle, l'adaptation dans le domaine scolaire consiste souvent en modifications minimales du fichier d'origine, suffisantes pour les besoins des élèves empêchés de lire.

3.6 La presse

Les demandes de périodiques peuvent être formulées de deux façons sur PLATON : au numéro ou par abonnement.

En 2022, **158 titres de périodiques sont inscrits** sur PLATON (contre 139 en 2021, soit une augmentation de 19 titres en un an). L'inscription d'un titre est réalisée à la suite d'une demande d'un organisme. 103 titres ont été demandés au numéro et 55 ont fait l'objet d'un abonnement.

Tableau 15 : Nombre des titres de presse sur PLATON (2020-2022)

Type de demande / Année	Titres demandés au numéro	Titres demandés sur abonnement	TOTAL
2020	83	40	123
2021	83	56	139
2022	↗ 103	↗ 55	↗ 158

Les abonnements : une concentration des demandes sur quelques organismes

Les organismes agréés ont la possibilité de **s'abonner sur PLATON à des titres de presse, via deux sociétés gérant une plateforme de contenus de presse**, ADAY et CFC (Centre français d'exploitation du droit de copie), qui ont signé un contrat avec la BnF. Ces plateformes s'engagent, lorsqu'elles ont été mandatées par un éditeur, à s'acquitter en son nom de son obligation de dépôt, et à livrer le jour de sa parution le périodique demandé par les organismes agréés sur la plateforme PLATON, sans qu'il

soit besoin de formuler une nouvelle demande pour chaque numéro. Ce système facilite la gestion des flux, tant pour les éditeurs que pour les organismes adaptateurs.

En 2022, ce dispositif concernait 6 organismes (7 en 2021) pour **70 abonnements** (chiffre identique en 2021) à **55 titres de presse** (56 en 2021). 97% des abonnements restent concentrés sur 4 organismes, dont un nouvellement habilité.

Fin 2022, 7 demandes d'abonnement datant de 2020-21 sont encore en attente d'inscription : le dispositif de l'exception handicap est peu connu des éditeurs de presse ou de magazine, et les responsables difficiles à identifier au sein des maisons d'édition, ce qui occasionne de longs délais pour la mise en place de chaque abonnement. Le Centre Exception handicap réalise un travail de contacts directs et de pédagogie pour expliquer le dispositif aux organes de presses, afin de réduire les délais autant que possible.

Les demandes au numéro

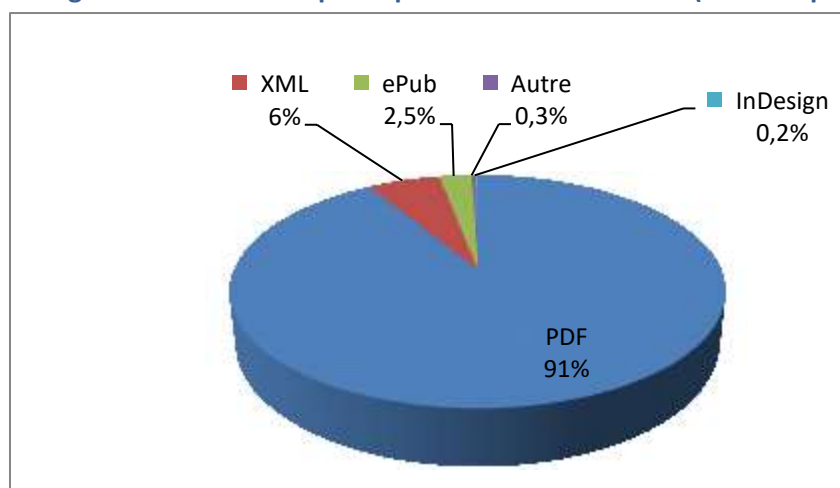
490 numéros de périodiques ont été demandés en 2022, ce qui est stable par rapport 2021 (505).

Ces demandes au numéro sont **formulées par 13 organismes** (contre 9 en 2021), dont l'un représente à lui seul 70% des demandes. Celles-ci portent sur 59 titres de presse (83 en 2021), dont 34 titres de presse jeunesse ; cette diminution du nombre d'abonnements est due à la disparition en 2022 d'un acteur important de l'adaptation des titres de presse. Les demandes pour la presse jeunesse portent souvent sur l'intégralité des numéros, mais elles ne peuvent faire l'objet d'un abonnement, car ces titres ne sont pas distribués par les agrégateurs.

394 demandes de numéros de périodiques ont été transmises aux éditeurs en 2022 ; 87% ont été livrées dans les délais légaux (86% en 2021). 12% ont été refusées, chiffre en augmentation par rapport à 2021 (2%) : cela est dû à un changement de responsabilité chez un éditeur qui a confié ses livraisons à un autre, ainsi qu'à des demandes portant sur des numéros trop anciens ou non parus. Le délai de transfert moyen pour les demandes au numéro est de 8 jours (contre 7 en 2021).

Le format PDF reste prépondérant en 2022 (93% contre 91% en 2021), du fait notamment de la nature des titres déposés (maquettes complexes, titres illustrés).

Figure 10 : Formats déposés par les éditeurs en 2022 (titres de presse demandés au numéro)



4 La mutualisation des fichiers adaptés sur PLATON

La loi LCAP impose aux organismes inscrits et agréés de déposer leurs adaptations numériques sur PLATON dans un objectif de mutualisation du travail d'adaptation : tout organisme habilité peut ainsi télécharger les adaptations déposées par d'autres associations. Le service de dépôt sur PLATON des fichiers d'ouvrages adaptés a ouvert le 12 février 2018 pour les dépôts à l'unité et le 5 août 2019 pour les dépôts par flux.

4.1 Volumétrie des adaptations déposées

Le nombre de fichiers adaptés déposés par les organismes en 2022 s'élève à 15 383, soit une augmentation de 14% par rapport à 2021, correspondant à une hausse de 12% des titres concernés. Cela porte à 49 269 le nombre total de fichiers adaptés disponibles dans le catalogue PLATON fin 2022.

81% des adaptations déposées en 2022 ont été réalisées par les organismes agréés à partir du fichier source de l'éditeur : ce chiffre est en augmentation par rapport à 2021 (73%). 19% des adaptations déposées ont été réalisées à partir d'une autre source que le fichier éditeur.

Tableau 15 : Adaptations déposées et types d'organismes déposants (agréés, inscrits) en 2020-2022

Adaptations déposées / Année	Nombre de fichiers déposés	Nombre de titres concernés	Proportion des adaptations déposées réalisées à partir du fichier source des éditeurs	Nombre d'organismes déposants (% par rapport au nombre total d'organismes sur PLATON)
2020	11 268	8 308	60%	54 (39%)
2021	13 533	10 410	73%	↗ 62 (42%)
2022	↗ 15 383 (+14%)	↗ 11 665	↗ 81%	↗ 77 (43%)

99% des dépôts ont été intégrés au catalogue PLATON et sont disponibles en téléchargement auprès des autres organismes. Le 1% des dépôts refusés l'a été pour des défauts techniques propres au fichier ou pour des erreurs de signalement empêchant l'identification de l'ouvrage.

4.2 Les organismes déposants

Part des organismes agréés et inscrits dans les dépôts

En 2022, **le nombre de dépôts par les organismes agréés s'élève à 13 799 (soit 90% des dépôts)**. Ce nombre a connu une légère augmentation de 4% en un an, en partie liée aux relances organisées fin 2021 par le Centre Exception handicap et en 2022 par le secrétariat de la Commission.

Les organismes inscrits ont réalisé 1 584 dépôts en 2022, soit une très forte augmentation de 658% par rapport à l'année précédente. Celle-ci ne résulte pas d'une tendance de fond mais d'un **effet de rattrapage** avec des dépôts importants de la part d'un organisme en particulier.

Tableau 16 : Part des organismes inscrits et agréés dans les dépôts (2020-2022)

Adaptations déposées / Année	Dépôts par les organismes agréés	Dépôts par les organismes inscrits
2020	10 918	319
2021	13 324	207

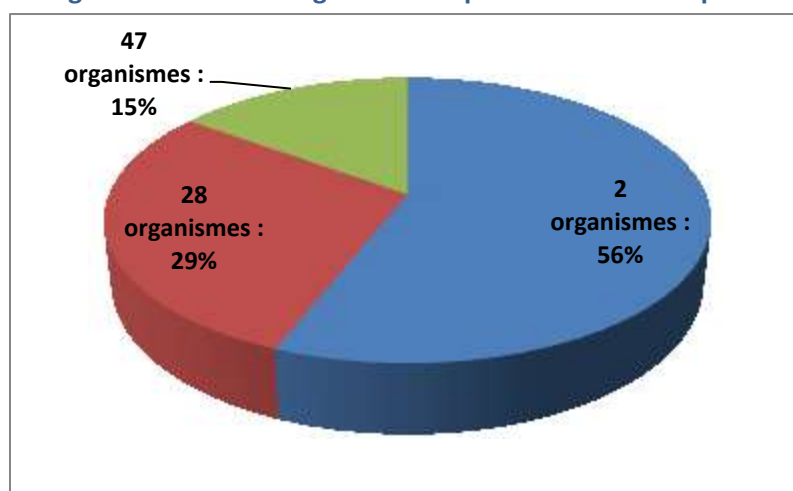
2022	 13 799 (+4%)	 1 584 (+658%)
------	---	--

Répartition des organismes déposants

En 2022, sur 176 organismes possédant un compte sur PLATON, **77 organismes (60 agréés et 17 inscrits) y ont déposé des fichiers adaptés, soit 15 organismes de plus qu'en 2021**. Cette augmentation concerne surtout les organismes inscrits (+9), dont la part parmi les organismes déposants passe de 13% à 22% en un an.

Le paysage est moins centralisé qu'en 2021, avec l'arrivée de dépôts importants de la part d'une association et l'augmentation du nombre de déposants. Deux associations effectuent ainsi 56% des dépôts en 2022 ; 28 associations sont à l'origine de 29% des dépôts ; 47 associations versent les 15% restants.

Figure 11 : Part des organismes déposants dans les dépôts d'adaptations en 2022



Les dépôts d'adaptations par les organismes agréés

Seuls **68% des organismes agréés (65% en 2021) déposent leurs adaptations sur PLATON**, alors que 100% d'entre eux émettent des demandes de fichiers éditeur. 32% des organismes agréés ne déposent donc pas leurs adaptations sur PLATON.

Cette situation concerne principalement les organismes d'accompagnement scolaire ou les organismes spécialisés dans les adaptations en braille. Les échanges du Centre Exception handicap avec ces derniers ont permis de préciser leurs difficultés : absence de modification substantielle des fichiers sources des éditeurs (motif d'exclusion du périmètre des dépôts sur PLATON afin de respecter le cadre de l'exception handicap), méconnaissance des formats à verser, manque de formation, difficulté à dégager des moyens et à organiser la chaîne de production en fonction de cette tâche supplémentaire. Deux organismes au financement indépendant ont évoqué la forte problématique du modèle économique lié à cette obligation de dépôt.

Le Centre Exception handicap le suivi de cet enjeu, notamment à l'occasion des demandes de renouvellement des habilitations dans le cadre de l'exception handicap.

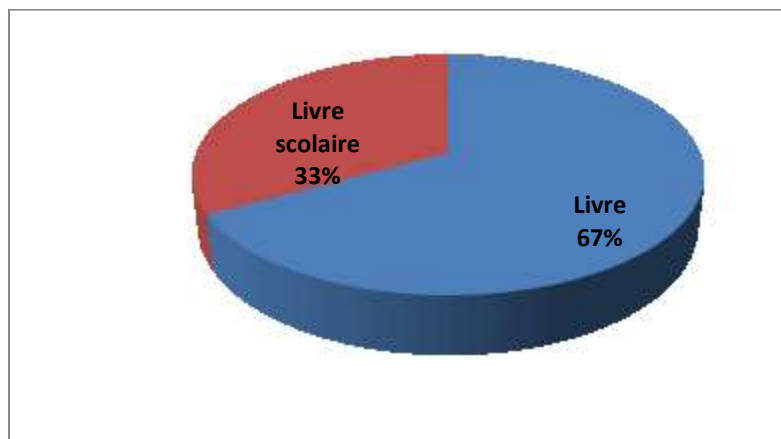
Les dépôts d'adaptations par les organismes inscrits et les organismes non présents sur PLATON

En 2022, **17 organismes inscrits (contre 8 en 2021) ont déposé des adaptations en 2022**. Les nouveaux déposants sont pour une part des organismes récemment habilités, peut-être mieux informés de l'obligation de dépôt, mais également des organismes plus anciens, que les séances d'informations réalisées par le secrétariat de la Commission en 2022 ont pu sensibiliser, notamment ceux l'habilitation arrivait à échéance prochaine.

Plusieurs organismes adaptateurs n'ont pas encore créé de compte sur PLATON alors que leur production entre dans le cadre des adaptations devant être mutualisées. Une sensibilisation à leurs obligations légales a été effectuée fin 2022 par le Centre Exception handicap, ce qui a permis de conduire 2 organismes non encore inscrits sur PLATON à déposer leurs adaptations à partir de 2023.

4.3 Typologie documentaire des adaptations déposées

Figure 12 : Adaptations déposées en 2022 par type de documents



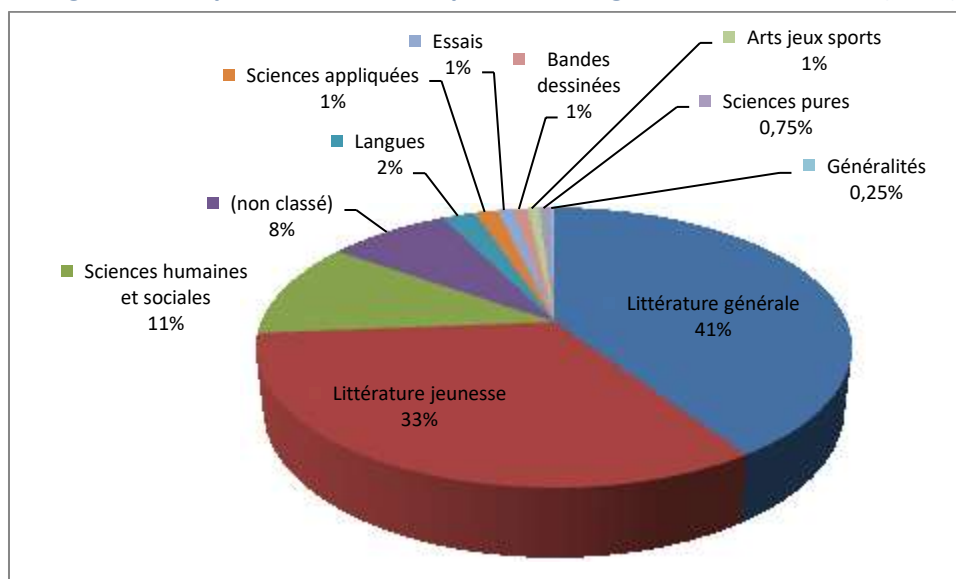
Les dépôts concernent pour 67% les livres hors domaine scolaire (contre 81% en 2021) et pour 33% les livres scolaires (contre 19%).

En chiffres absolus, on constate une stabilité des dépôts de livres hors domaine scolaire et une forte augmentation pour les livres scolaires. Ce constat ne concerne pas l'ensemble des organismes du domaine mais est dû en particulier à l'arrivée en 2022 de dépôts importants de la part d'un organisme spécialisé dans l'adaptation scolaire. Le chiffre des dépôts de livres scolaires adaptés a ainsi tendance en 2022 à s'approcher du nombre de demandes de fichiers éditeurs émis par les associations (7 034), alors qu'il en était très inférieur les années précédentes (voir 2.1 Demandes par type de documents, p. 17).

Tableau 17 : Évolution des adaptations déposées par type de document (2020-2022)

Adaptations déposées / Année	Livres hors domaine scolaire	Livres scolaires
2020	10 029	1 239
2021	10 962	2 571
2022	↘ 10 285 (-6%)	↗ 5 098 (+98%)

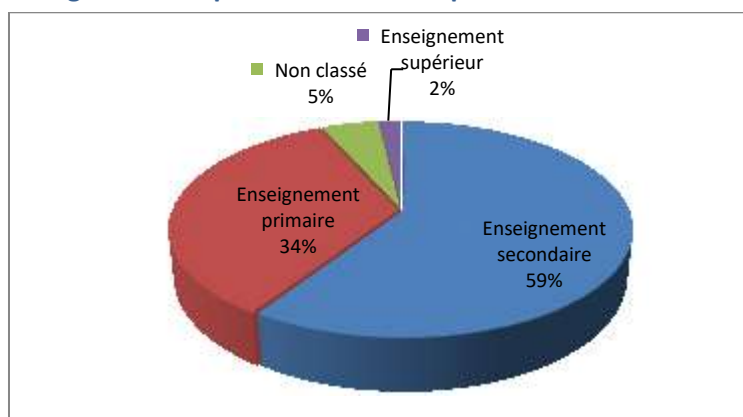
Figure 13 : Dépôts de fichiers adaptés selon le genre éditorial. Livres (2022)



Si l'on compare cette figure à celle portant sur les demandes de fichiers sources des éditeurs (voir Figure 5, p. 18), on constate une constance de la répartition documentaire : 85% des dépôts de livres (comme 76% des demandes) concernent la **littérature générale, les sciences humaines et sociales et la littérature jeunesse**.

Comme les années précédentes, les sciences appliquées, les sciences pures, l'art, les essais et les bandes dessinées restent des catégories quasiment absentes, pour les demandes de fichiers sources des éditeurs comme pour les dépôts de fichiers adaptés.

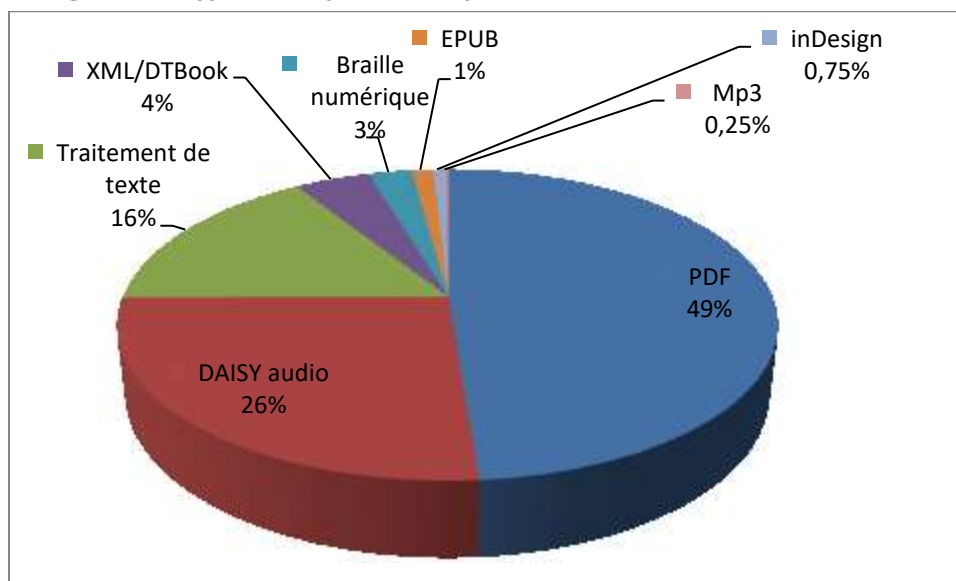
Figure 14 : Dépôts de fichiers adaptés selon le niveau. Livres scolaires (2022)



Dans le domaine scolaire, la **majorité des adaptations déposées sont en 2022 à destination du secondaire** (59%, contre 45% en 2021), comme dans le cas des demandes (voir Figure 6 p. 19). L'enseignement supérieur continue d'occuper une fraction (2%) des livres scolaires déposés : ce pourcentage désigne cependant uniquement les ouvrages scolaires comportant une mention de niveau sur la page de titre, au sens du Code de l'éducation, et ne comprend donc pas l'ensemble des ouvrages de niveau universitaire déposés sur PLATON.

4.4 Les formats déposés

Figure 15 : Types d'adaptations déposées en 2022



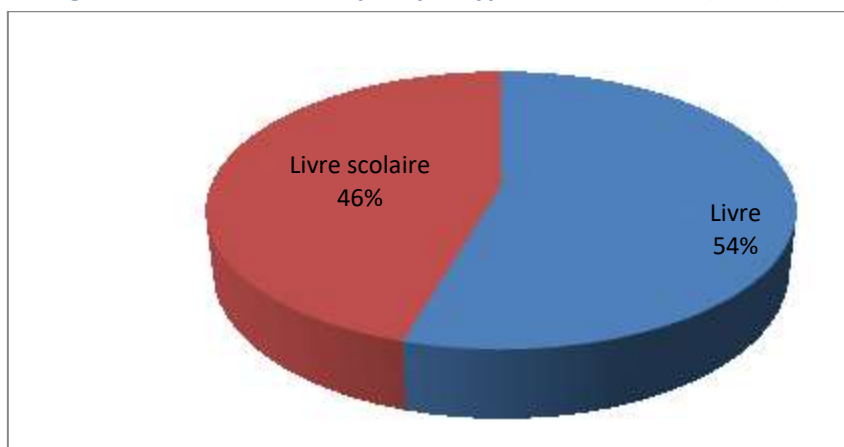
La part du PDF représente 49% des dépôts (contre 11% en 2021) ; cette augmentation correspond aux nouveaux dépôts en 2022 de l'organisme spécialisé dans l'adaptation scolaire. La part du format DAISY audio occupe 26% des dépôts (contre 51% en 2021, année où un organisme spécialisé dans ce format avait effectué un nombre très élevé de dépôts rétrospectifs d'adaptations correspondant à plusieurs années de production). La part des formats « traitement de texte » et XML/DTBook reste stable. Les formats versés sur PLATON sont directement dépendants de l'activité des organismes les plus importants dans le domaine de l'adaptation.

4.5 Une réutilisation des adaptations en croissance

La mutualisation des fichiers adaptés a augmenté de 47% en 2022, avec 2 752 téléchargements depuis PLATON (contre 1 871 en 2021), un plus grand nombre d'organismes ayant eu recours à ce service en 2022 (93, contre 80 en 2021).

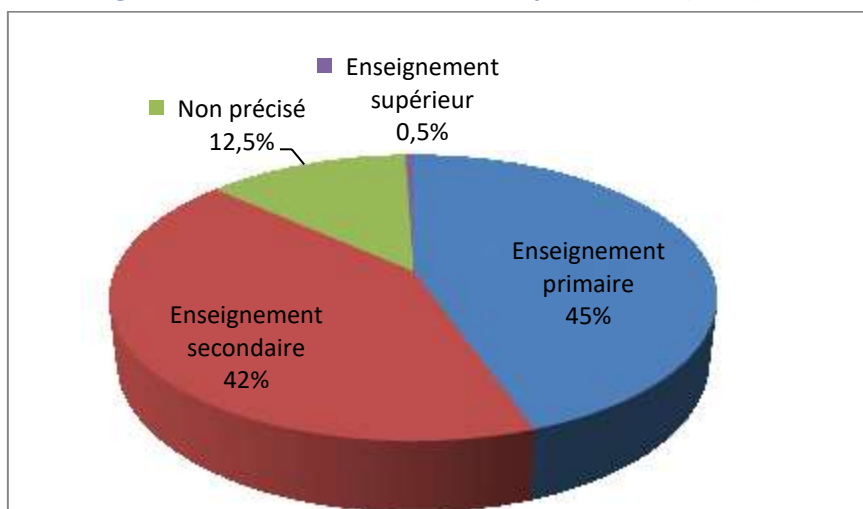
92% des téléchargements sont réalisés par des organismes chargés d'accompagnement scolaire, généralement agréés, et près de 8% par des bibliothèques, essentiellement inscrites.

Figure 16 : Téléchargements de fichiers adaptés par type de documents (2022)



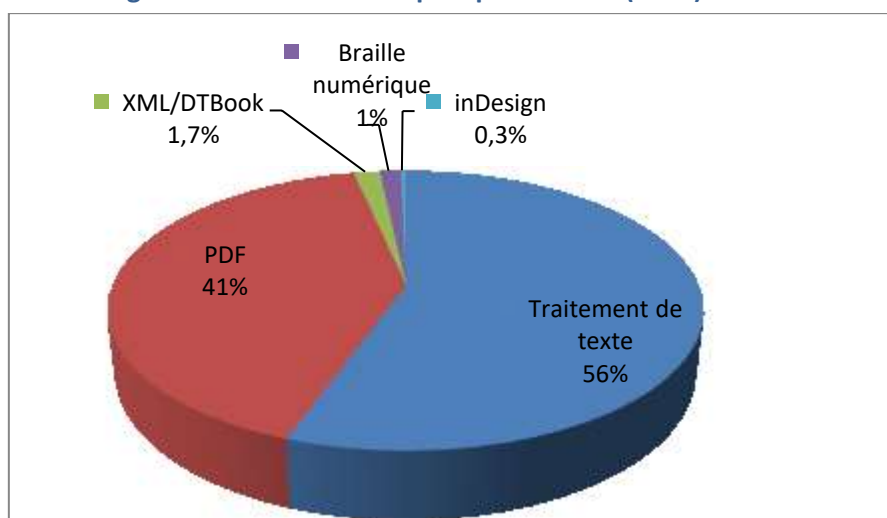
Comme en 2021, les documents téléchargés sont à 54% des livres hors domaine scolaire ; il s'agit pour moitié de romans pour la jeunesse.

Figure 17 : Téléchargements dans le domaine scolaire par niveaux (2022)



46% des adaptations téléchargées sont des livres scolaires, à parts égales entre niveaux primaire et secondaire.

Figure 18 : Téléchargement des fichiers adaptés par formats (2022)



Comme en 2021, le **PDF et le traitement de texte représentent 97% des téléchargements**, alors que leur part dans les adaptations déposées n'est que de 65%. Le traitement de texte occupe une part importante, sans doute en raison de la souplesse de transformation ultérieure et de structuration que permet ce format. Les formats plus techniques comme l'XML/DTBook ou l'InDesign sont peu téléchargés. Le format DAISY, déposé principalement par un grand organisme transcripteur dont les chaînes sont automatisées, n'est pas téléchargé par les autres organismes, et s'adresse plutôt directement aux bénéficiaires finaux de l'exception handicap.

5 Perspectives 2023 : mise en production de la nouvelle version de PLATON

Une nouvelle version de PLATON sera mise en production en 2023. Treize ans après la mise en ligne de la première version de la plateforme, elle vise à assurer **la robustesse du code, une amélioration des temps de réponse, ainsi que la sécurité des processus applicatifs**. L'application a également été mise en conformité avec la législation en matière de RGPD et d'accessibilité.

Cette refonte a été l'occasion d'implémenter quelques **nouvelles fonctionnalités, destinées principalement aux organismes transcripseurs** :

- Processus simplifié et plus rapide de **dépôt des adaptations** sur le site.
- Signalisation et **suivi des adaptations à déposer** suite aux demandes de fichiers sources des éditeurs.
- Amélioration de la **description des adaptations partielles** dans le domaine scolaire.
- Simplification de **l'interface de recherche du catalogue**, signalement du nombre de fichiers présents et proposition de facettes.

Un travail d'information, de formation et d'accompagnement des organismes et des éditeurs sera réalisé à l'occasion de la mise en production, afin de faciliter la prise en main des nouvelles fonctionnalités (première connexion, description et dépôt des adaptations, recherche dans le catalogue).